



La Ville Rault
à St Briec

Alain
15. 5. 77

je suis bien chez moi

les meubles PIERRE

rues de la gare et du 71^e r.l. - Brieuc

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Editorial

NOEL 1977



QUELQUES UNS DE NOS PROBLEMES

par Yves LE FOLL, Conseiller Général, Député-Maire de Saint-Brieuc

SOMMAIRE

Editorial (M. le Maire).....	1
Démocratie locale (Y. Dollo).....	3
L'ARIM et la restauration des logements anciens.....	4
Un projet culturel cohérent (Y. Garnier).....	5
Pour les personnes âgées (M. Le Faucheur).....	10
Travaux effectués dans les quartiers périphériques.....	12
Tant qu'on a la santé (Dr Brémont).....	15
Renseignements utiles aux familles Programme du F.A.C.....	18
Connaissez-vous vos sapeurs-pompiers ? (Capitaine Rouvrais).....	20
Mieux vivre, mieux se connaître à la Ville-Jouha.....	25
Nous avons fait un beau voyage (Mme J. A. Mazier).....	27
Le Comité de la Ville Bastard.....	29
Travaux boulevard Charner.....	31
Où en sont les travaux de la rocade Nord ?.....	32
Un centre international de séjours et de stages.....	33
Illuminations de Noël - Parking de Gouëdic.....	35
Revision des listes électorales.....	36

NOTRE COUVERTURE :
Le manoir de la Ville Rault,
rue Mathurin Maheust
Aquarelle d'Alain Kerdraon

Dans le domaine essentiel de l'activité économique et de l'emploi, la fin de cette année 1977 ne marque malheureusement aucune amélioration et les perspectives pour les prochains mois sont même plutôt plus inquiétantes qu'il y a un an. Certes les mesures gouvernementales ont permis l'embauchage d'un certain nombre de jeunes qui ne figurent donc plus, provisoirement, dans les statistiques du chômage. Mais il est évident pour tout le monde que l'on n'a rien réglé en recrutant pour six mois, à mi-temps et à la moitié du S.M.I.C quelques dizaines de jeunes à la recherche d'un emploi. Ne s'agit-il pas surtout de limiter artificiellement une aggravation qui pèserait sur les résultats des prochaines élections ?

Face à cette crise qui se prolonge, et dont les effets pèsent de plus en plus lourdement sur les catégories sociales les plus modestes, les élus ne peuvent guère que constater les dégâts. Que ce soit au Conseil Régional, au Conseil Général ou dans nos communes, ils ne disposent d'aucun moyen d'intervention de quelque efficacité pour relancer l'activité économique et créer des emplois. Tout au plus peuvent-ils, et dans une très faible mesure, apporter aux familles les plus touchées une aide sociale qui ne résout jamais les problèmes posés. C'est seulement à l'échelon national, par une autre politique, que pourra être amorcé le redressement que nous souhaitons. Cela ne se fera certes pas en quelques semaines (nous ne croyons pas au miracle) mais au seuil de la nouvelle année, nous formulons le vœu que 1978 voie enfin se réaliser le changement indispensable.

• Au Conseil Municipal, nous élaborons le premier budget de la nouvelle législature. La tâche s'avère chaque année plus difficile dans toutes les communes, car les besoins augmentent plus vite que les recettes tandis que s'amenuise régulièrement la participation de l'Etat. Celle-ci reste dérisoire dans de nombreux secteurs, en particulier dans le domaine culturel. Comme les institutions parisiennes (Opéra, Centre Beaubourg, etc...) qui sont entièrement financées sur fonds d'Etat, absorbent près de la moitié d'un budget de la culture déjà insignifiant, il ne reste à répartir que quelques miettes entre les villes de province. Et si celles-ci entendent poursuivre leur action en ce domaine, leurs contribuables doivent financer seuls leurs propres initiatives, après avoir contribué à financer les établissements parisiens. C'est ainsi que chaque Brieochin consacre à notre conservatoire «national» de musique plus qu'un Parisien pour l'ensemble de ses activités culturelles. Mais depuis le temps que je dénonce ces anomalies à tous les niveaux, sans trouver beaucoup d'échos, je commence à croire que les Bretons se sont résignés à ces privilèges que nous accordons à la capitale.

Notre budget de 1978 ne peut, bien entendu, que traduire les options déjà affirmées avant les élections municipales et les décisions de principe prises au cours des derniers mois - du moins dans la mesure où les possibilités financières en permettent la réalisation. C'est ainsi que seront poursuivies des opérations d'urbanisme déjà lancées : restauration de logements dans le cadre de l'opération ARIM, la poursuite du plan de circulation et des voies piétonnes, l'achèvement du plan de référence, la restructuration et l'amélioration des transports urbains, etc...

Par contre, certaines options doivent être révisées en fonction de la conjoncture, comme l'aménagement du secteur sud de la Croix Saint-Lambert. De même nous avons préféré retarder la réfection du pont qui traverse la rue de Gouédic jusqu'à la mise en service de la déviation Nord, prévue à 2 voies pour l'été 1979 (les 2 autres voies sur le Gouédic étant poursuivies aussitôt, sans interruption de chantier).

En ce qui concerne les actions sociales, culturelles, sportives, et les divers travaux nécessaires, les commissions compétentes confrontent les besoins et les possibilités afin de procéder à des choix souvent difficiles mais qu'on ne peut éluder. C'est seulement dans le prochain bulletin que nous pourrons exposer les conclusions de ces travaux, qui se traduiront dans les crédits budgétaires.

Il est un domaine dans lequel un effort particulier a été réalisé, conformément aux engagements pris : c'est celui de l'information et de la concertation avec les associations ou comités divers. Notre collègue Yves DOLLO, Maire-Adjoint chargé du développement de la démocratie locale, en expose l'essentiel dans les pages suivantes. J'ajouterai seulement que les nombreuses réunions qu'implique une telle action exigent des responsables beaucoup de temps et beaucoup de travail. Je souhaiterais que certains de nos interlocuteurs, parfois très exigeants ou très pressés, comprennent que les élus sont pris par de multiples tâches et qu'ils ne peuvent négliger leurs occupations professionnelles, ni renoncer totalement à leur vie familiale. Bien entendu, quand on accepte un mandat de maire ou d'adjoint, on sait bien que les semaines compteront plus souvent 60 que 40 heures de travail. Mais il y a aussi des limites...

Cela dit, tous les conseillers municipaux souhaitent développer cette action maintenant bien engagée en direction des associations et des comités de quartier, que nous devons encourager pour l'animation qu'ils s'efforcent d'apporter à la vie collective de notre cité. J'espère que tous comprendront qu'il n'est pas possible de tout faire à la fois, et que les finances municipales sont malheureusement moins extensibles que nous le souhaiterions. S'il est légitime de s'attacher aux problèmes les plus proches, qu'on connaît le mieux, il faut aussi s'efforcer de les placer dans le cadre global de la ville en acceptant de reconnaître certaines priorités. Un principe essentiel de la démocratie, c'est en effet d'admettre que les besoins des autres sont parfois prioritaires.

Si, comme nous l'espérons, la concertation peut se développer sur ces bases, dans un souci de collaboration réciproque, avec la volonté de créer progressivement de nouveaux centres d'intérêt (en direction des jeunes mais aussi de tous les autres), en faisant participer de plus en plus la population à l'action des élus, nous aurons réalisé à la fois un progrès vers la démocratie et un renouveau de la vie collective dans tous les secteurs de la cité.

Monsieur le Maire

et le Conseil Municipal

vous présentent

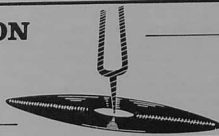
leurs Meilleurs Voeux.



Yves Dollo

LE DIAPASON

Tél: 33.36.73



Ets. Leon GUILLOU

8, Rue de Rohan - 22 - SAINT-BRIEUC



Lorsqu'elle a décidé de mettre l'accent sur le développement de la démocratie locale, la nouvelle équipe municipale a fait appel à la population pour qu'elle s'organise. Saint-Brieuc possède un tissu serré d'associations diverses aux buts bien précis. Par contre, au plan des quartiers, le besoin se faisait sentir de renforcer la cohésion des habitants.

Quatre comités de quartier étaient lancés avant mars 1977 : celui des « 6 quartiers », celui des Villages, celui de La Grille et celui de la Croix Saint-Lambert. Trois autres ont été créés depuis : La Ville Jouha, les jeunes de Saint-Lambert et, en octobre, la Z.O.H. de Cesson. Au bourg de Cesson et à la Ville Hellio, des contacts sont pris entre habitants dans le même sens.

Ce sont là des forces de propositions avec lesquelles la nouvelle municipalité entend entretenir des relations suivies afin d'être plus à l'écoute des brio-chins et leur permettre de mieux vivre dans leur cadre quotidien. Bien entendu, il revient aux élus de tenir compte de l'ensemble des problèmes posés dans la cité, de faire des choix, de déterminer des priorités.

Pour qu'à ces choix soient associés un maximum de citoyens, nous avons entrepris sans tapage mais avec efficacité, de créer des commissions extra-municipales à travers lesquelles les associations brio-chines sont en prise directe avec les problèmes municipaux.



Elle l'a concrétisé d'une autre manière le 4 novembre dernier en inaugurant le dialogue direct avec des représentants d'associations pendant la séance du conseil municipal. On sait que les textes interdisent au public d'intervenir dans les débats. Pour permettre aux parents d'élèves et enseignants de Beaulieuillage d'apporter leur contribution à la solution des problèmes posés par les malfaçons dans l'établissement, nous avons suspendu théoriquement la séance (tout en la poursuivant), ce qui a permis à chacun de s'exprimer. C'était la concrétisation d'un projet dont nous avions parlé et auquel l'actualité a donné toute son importance.

DEMOCRATIE LOCALE : c'est bien parti !

par Yves DOLLO, Conseiller Régional
Maire-Adjoint

La commission Cadre de vie, la commission A.R.I.M. (restauration immobilière), la commission sur l'organisation du centre ville, la commission santé, la commission chargée des problèmes de logement de cas sociaux, etc... s'ajoutent aux offices déjà en place (Action Culturelle, Sports, Personnes Agées).

C'est peu dire d'affirmer que depuis mars dernier la mairie s'est ouverte chaque semaine davantage à de nouveaux concours. Ce mouvement doit s'amplifier dans les prochains mois. Chargé de ce secteur de la Démocratie Locale, je dois ici souligner l'intérêt constant du maire, des autres adjoints et des conseillers municipaux pour cette ouverture vers l'extérieur. Chacun dans son secteur s'attelle à cette tâche collective qui relève dans un premier temps, d'un nouvel état d'esprit. Cet état d'esprit habite la nouvelle municipalité.

Sans vouloir faire un bilan prématuré de notre action pour développer la Démocratie Locale, disons que le mouvement est bien parti. C'est une option plus difficile qu'il n'y paraît à promouvoir, compte tenu des contraintes, des structures, du temps, compte tenu aussi des habitudes qu'il faut changer. Il est intéressant de noter que si cela « marche bien » avec les associations, notre tentative de dialogue direct avec la population par l'intermédiaire de ce bulletin n'a pas rencontré pour l'instant l'écho que nous souhaitons.

Est-ce la force des habitudes qui conduit plus à consommer l'information qu'à y participer ? Toujours est-il que notre questionnaire sur le contenu du bulletin, sa périodicité, etc... et sur les commissions extra-municipales n'a eu qu'un faible écho. Jugez-en vous-mêmes : 70 brio-chins ou brio-chins ont pris la

peine d'y répondre. Parmi ceux-ci, 23 fonctionnaires (dont 11 enseignants), 21 retraités, 5 commerçants et artisans, 2 cadres, 2 ouvriers, 2 médecins, 8 sans profession et... 1 agriculteur.

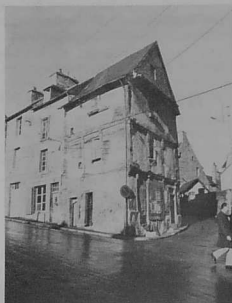
On notera l'effort particulier de notre part de tirer d'un aussi faible échantillon des chiffres en pourcentage sur la manière dont notre bulletin est perçu. Notons quand même que ceux qui nous ont écrit en sont satisfaits, qu'ils apprécient sa présentation, trouvent sa périodicité suffisante, préfèrent des articles sur les projets, les réalisations, la circulation et la voirie, aimeraient voir plus de compte-rendus des décisions du conseil municipal, s'intéressent au cadre de vie et aux affaires culturelles, à l'action sociale...

Puis-je ajouter, à titre personnel, que j'aurais souhaité plus de critiques tant il est vrai que le consensus, s'il est agréable à enregistrer, n'incite pas à la marche en avant. Dernière remarque : plusieurs de nos correspondants demandent une plus grande participation des brioichins au bulletin municipal. Ils rejoignent en cela le vœu de la commission municipale de l'information. Leur souhait prend ici valeur d'invitation à participer.

Nous envisageons de reprendre cette enquête, dans une forme différente, en nous appuyant justement sur les associations et les comités de quartiers. Peut-être alors aurons-nous une meilleure idée de ce que nous pensent et veulent les brioichins.

Voilà, en vrac, de nouveaux éléments de discussion. Il dépend de nous bien sûr, mais surtout de vous, que ce mouvement de démocratisation de la vie locale, d'amélioration de l'information réciproque continue de se développer en profondeur, avec le sérieux que nous avons voulu y mettre.

L'ARIM ET LA RESTAURATION DES LOGEMENTS ANCIENS



Par les précédents numéros de «SAINT-BRIEUC VOTRE VILLE», les lecteurs ont été informés de la décision du conseil municipal de lancer une opération de restauration des logements anciens du centre-ville et d'en confier les études à l'ARIM-Bretagne.

Au cours d'une réunion publique d'information qui s'est tenue à l'Hôtel-de-Ville, le représentant local de l'ARIM-Bretagne et le délégué départemental de l'A.N.A.H. (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) ont exposé les buts de l'opération et les aides financières qui pouvaient être apportées dont nous rappelons ci-dessous les règles générales.

Propriétaires bailleurs : subvention de l'A.N.A.H. au taux majoré de 50% à 80% pouvant atteindre 30% à 50% du montant des travaux

Sous réserve :
- le logement loué a été construit avant 1948

- engagement de louer pendant au moins 10 ans
- paiement de la taxe additionnelle au droit de bail depuis au moins 2 ans

Propriétaires occupants : subvention de 20% du montant des travaux avec maximum de 10.000 F.

Les propriétaires de logements vacants ou acquis depuis moins de 2 ans peuvent également prétendre à l'aide de l'ANAH.

Les locataires ont droit eux aussi aux subventions de l'ANAH.

Pour ces deux dernières catégories, les conditions à remplir ayant un caractère moins général, il n'est pas possible d'entrer dans le détail. Les personnes intéressées peuvent consulter l'ARIM-Bretagne (1 bis rue Michelet - 22004 - SAINT-BRIEUC - Tél. 33.54.14) qui se tient par ailleurs à la disposition de tout propriétaire pour étude de son cas particulier.

par yves garnier
maire-adjoint, chargé des affaires culturelles.

UN PROJET CULTUREL COHERENT

Depuis les dernières élections, la municipalité n'a pas eu l'occasion de préciser ses intentions en matière culturelle. Le bulletin de rentrée de l'Office d'Action Culturelle m'avait permis d'ébaucher très succinctement les grandes lignes de cette action, mais ce texte de quelques phrases était insuffisant pour définir quelle sera la politique culturelle de notre cité.

Chacun ressent aujourd'hui que la culture, prise dans son sens large, c'est-à-dire recouvrant toutes les activités par lesquelles les femmes et les hommes acquièrent les moyens de donner plus de sens à leur vie, ne peut plus être traitée comme un domaine d'action mineure. Il importe donc que les élus assument toutes leurs responsabilités dans un domaine qu'ils ont trop souvent tendance à abandonner et qu'ils prennent des engagements précis devant la population sur la base d'un programme clair.

Un très large accord se manifeste aujourd'hui sur le caractère global de la culture. Il n'est plus possible de considérer celle-ci comme l'apanage exclusif des créateurs littéraires et artistiques et de réduire son domaine à celui des œuvres. La conception globale de la culture implique que le culturel au sens classique du terme ne soit jamais dissocié du socio-culturel, du cadre de vie, de l'éducation, des loisirs, des sports, de la jeunesse, des anciens. Il convient donc de coordonner ces activités dans le cadre du conseil municipal, le maire assumant la globalisation de ces politiques sectorielles, les méthodes pour parvenir à cette globalisation devant s'adapter à la taille, la situation, les acquis culturels de la Ville.

Une politique culturelle cohérente exclut le coup par coup. Il est nécessaire d'établir des plans qui devront tenir compte des initiatives par lesquelles les habitants prennent en charge eux-mêmes des actions d'animation locale. Ils devront concevoir une animation et des équipements qui permettent à la fois d'assurer la diffusion des acquis culturels existants, de telle façon qu'ils puissent servir, par les discussions qu'ils suscitent, au développement de l'esprit d'observation, des critiques et des suggestions des usagers.

Ces plans doivent prévoir une création culturelle qui, partant des possibilités et des besoins concrets du milieu local, permettra l'expression de toutes les sensibilités et notamment celle des milieux populaires, aujourd'hui exclus de la culture. Pour l'application de ces plans, il convient que la municipalité fasse la plus large confiance aux associations.

En ce qui concerne les équipements, la politique de prestige qui ne peut qu'aggraver la ségrégation culturelle ne correspond pas à notre volonté de changer la vie. Nous souhaitons que les équipements et les structures d'accueil soient installés le plus près possible des usagers, donc les plus éclatés et les plus polyvalents possible. De ce fait, la découverte et l'aménagement de lieux pré-existants, bien insérés dans le tissu urbain et pourtant plus proches de la vie quotidienne des habitants, notamment des plus défavorisés d'entre eux, seront souvent plus utiles et moins dispendieux que les créations.

Les établissements d'action culturelle devront être pour nous des lieux privilégiés de confrontation des actions et des publics, où se trouvent en présence des créations, des formes d'expression et des manifestations culturelles de types très divers qui ne sont pas issues des mêmes exigences ni ne répondent aux mêmes critères.

On voit l'importance que cette conception accorde aux associations et concrètement aux animateurs dans l'esprit du service public de l'action culturelle. Encore faut-il qu'il s'agisse de structures et d'hommes solides et pour cela placés dans des conditions de fonctionnement et de vie satisfaisantes.

Il conviendrait donc d'encourager l'existence et le développement des associations, en assouplissant les réglementations, en les faisant bénéficier de subventions de fonctionnement de manière à ce que les possibilités concrètes de développement du pluralisme soient assumées. Enfin, il est particulièrement important d'assumer tout au long de leur existence les conditions de vie et de travail des professionnels. La carrière des animateurs doit être garantie en tenant compte de sa spécificité, leur formation permanente s'impose ainsi que des débouchés suffisants. Il serait intéressant de posséder un réseau de semi-permanents et peut-être plus radicalement faudrait-il favoriser la possibilité pour tout citoyen, après un stage de formation, de devenir pour un temps amateur.

Ce préambule peut paraître un peu long mais il est nécessaire pour comprendre les décisions que nous voulons prendre pour développer notre action culturelle à Saint-Brieuc et va me permettre d'aborder les problèmes plus spécifiques à notre ville.

LE CENTRE D'ANIMATION CULTURELLE

Les Briochins peuvent voir sur la place de la Poste, s'élever l'importante structure du C.A.C. qui, à côté du théâtre, va comporter une salle de spectacles de 1.000 places, une salle de cinéma, de nombreuses et vastes salles d'exposition, une cafétéria. Situé en plein centre ville, traversé par trois voies ouvertes au public, ce centre peut devenir le lieu culturel que de nombreux habitants souhaitent et craignent à la fois.

Ce gros complexe peut sembler contradictoire avec ce que j'ai énoncé plus haut mais cette création est décidée depuis longtemps par municipalité et O.A.C. Elle existe, il va falloir le faire fonctionner à côté des nombreux lieux culturels que la municipalité est en train d'installer dans les quartiers, près des usagers, pour les associations ; vieilles écoles de Cesson, ferme de la Ville Ogé, ferme de la Ville Guillemard et à côté des installations existantes M.J.C. - centres sociaux - etc...

Pour l'instant, à nous municipalité, se pose le problème du financement. La première tranche de travaux, le gros œuvre, va se terminer mais tout l'équipement intérieur reste à financer et les instances ministérielles font la sourde oreille. Mais ceci est notre problème à nous élus et ce n'est pas ce qui inquiète. Ce qui inquiète, c'est le mode de fonctionnement.

— Un tel équipement qui a sa logique propre ne va-t-il pas être amené à fonctionner dans un certain sens et à privilégier certaines activités aux dépens d'autres ?

— Le C.A.C. ne va-t-il pas absorber l'essentiel de la vie culturelle aux dépens des associations ?

— Le C.A.C. instrument essentiel de diffusion ne va-t-il pas négliger le secteur animation ?

— Saint-Brieuc est la seule ville de l'Ouest qui ne possède pas de salle de spectacles satisfaisante. Il est évident que la gestion va être lourde, les dépenses en matière de sécurité, de chauffage, de surveillance, de personnel vont être importantes. Il est évident que, du fait de sa structure,



le C.A.C. a une vocation de diffusion. Il est aussi sûr qu'en tant que telles les associations ne sont pas représentées au sein du conseil d'administration. Mais les statuts types imposés par le Ministère ne sont pas aussi contraignants que l'on veut bien le laisser entendre.

Extraits des statuts du C.A.C.

(1) Le C.A.C. doit être un lieu de diffusion, de confrontation et de recherche culturelle dans tous les domaines, doit favoriser les échanges entre créateurs, interprètes et public, doit faciliter à tous l'accès du patrimoine culturel et la participation à la vie culturelle sous tous ses aspects.

(2) Ses moyens d'action sont toutes les formes d'expression artistique et intellectuelle, tous les moyens de communication permettant la diffusion de l'information et de la connaissance, tout ce qui favorise la rencontre et les échanges.

Il sera de ce fait possible de retrouver à l'intérieur du C.A.C. une structure de fonctionnement semblable à celle de l'O.A.C. avec ses commissions, un secteur animation, un service associations. A nous de le vouloir, à nous de le prévoir.

— Déjà le conseil d'administration de l'O.A.C. du 21 septembre s'est penché sur ce problème et il a été décidé de redéfinir la fonction d'un organisme qui répondrait aux craintes émises et qui prendrait le relais de l'O.A.C.

— Restons confiants, l'objectif de vos élus ne sera pas de faire du C.A.C. le Beaubourg briochin.

— Mais le C.A.C. n'est pas le seul objet de nos préoccupations.

...

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

éclate dans des murs trop étroits. L'acquisition du très riche fonds Salauin qui fait l'envie des conservateurs voisins pose des problèmes de place, les collections de livres sont disséminées dans des lieux pas toujours accessibles. Des projets d'éclatement sont en cours : Croix Saint-Lambert, Cesson.



L'ECOLE DE MUSIQUE

au budget de 300 millions A.F. pose des problèmes de fonctionnement. La formation musicale d'un enfant nous coûte 340.000 A.F. par an, 50% des enfants fréquentant l'école viennent des communes voisines. C'est la raison pour laquelle nous avons dû prendre en juillet la décision de mettre sur une liste d'attente, un certain nombre d'enfants des communes limitrophes. Une fois de plus, les collectivités locales doivent pallier la carence de l'Etat. L'enseignement musical dans les écoles est inexistant et l'Etat ne participe qu'à 6% du fonctionnement de notre école. Nous avons demandé une aide aux communes et cette demande se solda par un échec. Pourtant, devant une sollicitation qui a pu passer pour certains pour une menace ou un challenge, nous avons fait l'effort cette année, d'accepter toutes les nouvelles demandes. Mais l'année prochaine, nous allons nous trouver devant un problème encore plus aigu. Que doit devenir l'Ecole de Musique ? L'idéal serait de pouvoir y créer deux niveaux, un premier niveau réservé aux plus doués qui se destinent aux carrières musicales, à un amateurisme éclairé et un deuxième niveau destiné à accueillir tous les enfants désireux de faire de la musique. Mais malheureusement, nous n'en avons pas les moyens.



Dans ces conditions, il n'est pas impossible que nous soyons amenés à une politique musicale différente, éclairée par une association des parents d'élèves dynamique qui a déjà accompli un énorme travail. Notre école est une des seules en France à être pourvue d'un conseil d'administration animés d'un véritable désir de démocratisation de l'enseignement musical.

LE MUSEE

Troisième volet important de notre action : le musée. Nous avons reçu à deux reprises la visite des inspecteurs des musées de France, qui ont été très surpris par l'abondance et la qualité de nos collections patiemment amassées par M. et Mme Creston. Les lieux primitivement choisis semblent trop exigus et pour obtenir une subvention, il nous faut choisir d'autres solutions. Des expériences nouvelles en matière de musée se poursuivent actuellement dans la double direction des écomusées et des musées de civilisation. Le caractère spécifique de nos collections nous oriente vers le premier type, l'écomusée. L'écomusée est à la fois un musée d'ethnographie, de folklore, des arts et traditions populaires, musée d'archéologie, d'histoire régionale, d'histoire naturelle, de plein air, etc...

Il visera au développement culturel d'une population qui, depuis plus d'un siècle, vit dans une dialectique permanente les transformations, échanges, tensions et heurts du monde agricole, maritime et industriel, rural et urbain. Nouveau lieu d'animation globale, l'écomusée manifeste les habituelles préoccupations muséales : inventaire, sauvegarde, conservation, mise en valeur du patrimoine culturel, appartenant à toutes les couches de la population, invitée à le découvrir et à le faire

revivre sur les lieux, non pour le plaisir de la reconstitution ou pour trouver refuge dans le passé, mais pour mettre en évidence, à travers la radiographie de sa mémoire collective, les facteurs positifs qui ont forgé sa personnalité ou les facteurs négatifs qui ont entravé son développement. Il sera animé par trois comités : un comité d'usagers, un comité scientifique, un comité de gestion. Dans ce contexte, à la notion de public de musée, se substitue celle de la population vivant dans l'écomusée. De ce fait, ainsi conçu, le musée n'aura pas qu'un conservateur, mais surtout des acteurs : tous les habitants de la ville.



QUELLE STRUCTURE DE COORDINATION ?

Je n'ai pas eu le temps de développer les problèmes des M.J.C., insuffisamment aidés, de l'Union Locale des M.J.C. qui semble prendre un nouveau départ, des centres sociaux, des diverses associations.

Mais la complexité et la pluralité des problèmes que je viens d'évoquer appellent une question. Quelle instance va coordonner la mise en place et le fonctionnement de tous ces équipements ?

Quand j'ai dit que dans la perspective d'une action culturelle globale sur la ville l'O.A.C. a vécu, je n'ai pas voulu faire un constat de carence. Le Centre Culturel, créé par Louis Guilloux, devenu successivement Office Municipal de la Culture puis Office d'Action Culturelle, a tenté constamment de s'ajuster aux besoins, en fonction de la mouvance perpétuelle de la vie sociale et a réussi dans son action.

Mais l'O.A.C. dans sa forme actuelle n'est pas la structure adaptée pour mettre en place les structures culturelles et en assurer la coordination.

Dans le N° 175 de «Correspondance Municipale» M. Le Foll note que «son rôle de coordination est assez réduit» - lors d'une séance du conseil d'administration O.A.C. Jacques Galoup, mon prédécesseur aux affaires culturelles - avant de se rallier à la position de la F.E.N. (conservation de l'O.A.C. en attendant la création du C.A.C.) souhaitait une instance plus souple tout en restant dans le cadre juridique d'une association 1901.

Quelle est la solution ? Depuis le début de mon mandat, j'avais été très attiré par une solution de décentralisation de l'action culturelle vers les quartiers, aboutissant à une véritable représentativité des interlocuteurs. Mais il n'est pas de notre ressort d'imposer des structures toutes faites, bien que le dynamisme des comités de quartiers, «6 quartiers», «Les Villages», «Villie Jouha», «Croix Saint-Lambert», «Cesson», «La Grille» nous laisse bien augurer de la création de ces structures.

Nous pourrions utilement nous inspirer des propositions de la Fédération des Oeuvres Laïques (F.O.L.) : création d'une instance d'échanges, de rencontre, de concertation.

Qu'elle soit appelée commission extra-municipale, conseil local de développement culturel, sa mission sera exclusivement consultative sans responsabilité d'animation, ni de gestion, le pouvoir de décision restant aux élus désignés par le peuple.

Elle devra susciter l'expression des besoins de l'ensemble de la population, regrouper et étudier l'ensemble des besoins à satisfaire, identifier et rechercher la coordination des initiatives diverses, mettre en évidence les besoins les plus collectivement ressentis et les initiatives qui peuvent s'en dégager.

Le Comité de Jumelage, poursuivant comme par le passé ses échanges linguistiques en faveur des scolaires, lance un appel aux familles brioçlines susceptibles d'être intéressées par l'accueil d'un jeune Gallois ou d'un jeune Allemand. La période d'accueil des jeunes scolaires Gallois se situe entre le 27 mars et le 9 avril. En ce qui concerne l'accueil des jeunes Allemands, il se fait en été. Pour tous renseignements, s'adresser à la mairie de Saint-Brieuc, Tél. 61.29.33 poste 402.

TOILES ONDULÉES
NEUVES ET OCCASION

Ludovic LE GALL
RECUPERATEUR INDUSTRIEL

Zone Industrielle des Châtelets — rue Lemonnier
Téléphone : 61.81.83 SAINT-BRIEUC

BIJOUTERIE

15, rue Saint-Guillaume SAINT-BRIEUC



Ni constituée, ni déclarée en loi d'association 1901, car elle prendrait alors la forme d'une super-association exerçant une tutelle injustifiée sur les autres associations volontaires (reproche fait à l'O.A.C.), elle aura l'avantage d'éviter le danger de bureaucratisme de l'association, de la notabilisation des leaders - accaparement du pouvoir interne par le bureau, de l'établissement d'un clivage entre adhérents et non adhérents.

Ce sera un groupement de fait désiré et reconnu par la municipalité dont l'organisation interne doit refléter la réalité socio-culturelle de la commune.

Cette commission sera composée de trois catégories de représentants :
Les représentants des usagers - représentant des associations existant dans la commune - les représentants des comités d'entreprise, des syndicats, doivent figurer dans cette catégorie. De même pourraient siéger des personnalités dont la compétence et le rayonnement dans le secteur sont maintenant reconnus.

Les représentants des pouvoirs publics - Ce sont les membres désignés par le conseil municipal qui, du fait des responsabilités qu'ils assument en son sein, disposent de la compétence nécessaire.

Les représentants de personnels - Sont concernés ici tous les personnels professionnels de l'éducation, de l'animation, du sport et de la culture ainsi que les divers travailleurs sociaux. Ils seront désignés, chaque fois que possible, par leurs organisations syndicales.

...

Voici avec précision dessinées les grandes lignes de notre action pendant ce mandat. Tout ceci va demander à être précisé dans les mois à venir, en liaison avec les forces vives de la cité pour devenir réalité.

Le rôle de l'adjoint à l'action culturelle, je le définirai par la phrase de Dominique TADDEI «Longtemps en France, l'élu local a été considéré avant tout comme un bâtisseur et un gestionnaire. Il importe aujourd'hui qu'il devienne un animateur, le premier animateur de sa ville».

POUR TOUTES

VOS ASSURANCES

Cabinet CHICOY

9, rue Daratoux - SAINT-BRIEUC

Téléphone : 61.22.25

LE TIGRE ROYAL

FOURRURES
DAIM
CUIR

MODELES EXCLUSIFS

DAME
HOMME
ENFANT



un manteau enveloppant

TSIAMPALIDIS SPECIALISTE DE PERE EN FILS
30, RUE CHARBONNERIE - SAINT-BRIEUC

KELPRO SPECIALISTE
protection électronique

CONTRE LE VOL

INDUSTRIES, MAGASINS, BUREAUX,
APPARTEMENTS, VILLAS.

Ets BATAILLE

agréé de l'ANPAS

43 bis, rue de Gouédic - Tél. : 33.10.80
22000 SAINT-BRIEUC

Bon à nous retourner

NOM ; _____
ADRESSE ; _____
tel ; _____

demande de documentation visite d'un technicien

BOULBAIN

CHAUSSEUR

47, place Saint-Guillaume
à SAINT-BRIEUC

SPECIALISTE DU
«BON CHAUSSAGE»
pour ENFANTS et
ADOLESCENTS



Evitez les jours
d'affluence pour
mieux chausser
vos enfants

Choix Incomparable

POUR LES PERSONNES ÂGÉES

une action
destinée
à éviter
l'isolement
et
la solitude



L'action sociale municipale en direction des personnes âgées, connaît depuis plusieurs années, une expansion réelle. Elle comporte plusieurs aspects : clubs de quartiers permettant des rencontres hebdomadaires à l'occasion des goûters et des repas dans les restaurants sociaux, activités de loisirs et de culture que tous les intéressés, avec le concours des animateurs bénévoles des clubs, du personnel des services municipaux et des élus s'attachent à rendre progressivement plus enrichissantes.

Dans un prochain bulletin municipal, nous reviendrons plus longuement sur les services de soins et d'aides ménagères à domicile, deux volets importants de l'action municipale. C'est à partir de ces services que se concrétisera progressivement avec l'efficacité souhaitable, notre souci primordial d'éviter le déracinement social grâce au maintien maximum à domicile des personnes âgées. Une inter-relation entre toutes les activités devrait permettre aux moins valides, grâce à des moyens adaptés, de bénéficier des services et activités collectifs réalisés dans les foyers. La diversité des activités permet l'émulation, stimule l'esprit créatif très inhérent à la vie même des clubs et des associations. Tous ces partenaires, grâ-

ce aux consultations extra-municipales envisagées seront associés à la recherche et à la réflexion, pour une politique globale adaptée aux besoins sur le plan social comme sur celui plus important encore, de la protection de la santé.

La vie de travail n'est certes pas toujours, loin s'en faut, épanouissante pour tous, elle est même souvent aliénante et source principale de l'usure prématurée des travailleurs. Elle est cependant vécue trop exclusivement comme seule significative d'activité à tel point que lorsqu'elle s'arrête, elle surprend ceux qui ont espéré leur retraite. Celle-ci entraîne souvent une rupture trop brutale avec comme conséquence, un sentiment redoutable d'isolement et de solitude.

Nous devons donc dans l'avenir, pour atténuer au maximum ces conséquences, nous orienter vers des activités sociales et culturelles de quartiers, évitant de compartimenter la vie sociale par tranches d'âges.

L'association des jeunes, des adultes actifs et des anciens, se réalisera grâce aux activités qu'ils réussiront complémentarément à promouvoir. C'est dans cette perspective que s'inscrit la politique de l'équipe actuelle du conseil municipal de notre ville.

L'amélioration des équipements existants dans plusieurs quartiers, leur création envisagée où ils n'existent pas, s'inspirent de cette orientation.

CE QUE REPRÉSENTENT LES RESTAURANTS SOCIAUX ET LES GOUTERS

Le restaurant social de la rue Saint-Vincent de Paul reçoit actuellement 120 personnes journalièrement pour le repas de midi. Le chiffre de fréquentation correspond à la capacité maximum de ce foyer.

L'existence d'un restaurant au foyer des jeunes travailleurs de Paul Bert a conduit la municipalité, toujours dans l'esprit développé ci-dessus, à y faire admettre les personnes âgées dans les mêmes conditions

qu'au restaurant central de Saint-Vincent de Paul.

Il s'agit là d'une extension intéressante à observer et qui a valeur expérimentale.

Elle se réalise simultanément avec la recherche et l'analyse des besoins dans d'autres foyers. Les logements-foyers des Villages et de Gernugan ont également l'avantage d'accueillir les personnes âgées des quartiers voisins pour ce service de repas et les personnes âgées de Cesson peuvent également prendre leur repas au foyer de leur quartier. Dans ce dernier cas, il faut cependant préciser qu'après plusieurs années d'expérience, le chiffre journalier n'atteint pas la dizaine, y compris avec les repas à emporter, d'où la nécessité d'une enquête assez sérieuse sur les besoins

éventuels avant d'opter, en matière d'équipement, pour une extension de cette possibilité dans les autres foyers clubs.

Les goûters-clubs. Leur progression montre qu'au delà de ce qu'ils représentent sur le plan matériel, ils ont l'avantage d'améliorer la qualité des rencontres et des échanges grâce au climat d'amitié qu'ils contribuent à créer. C'est pourquoi aucun critère de condition pécuniaire n'a été retenu, le prix des goûters étant fixé sur la base modique et unique de 1 F 20. 26.790 goûters ont été servis au cours de l'exercice 1976/77, ce chiffre représentant une progression de 5,7% par rapport à l'exercice précédent.

Jean LE FAUCHEUR
Adjoint à l'Action Sociale

CONDITIONS DE DEGREVEMENTS POUR LES TARIFS DE REPAS DANS LES RESTAURANTS SOCIAUX

Plafond de ressources	Prix du repas
Ressources égales ou inférieures à 8.500 F par an	4 F 50
De 8.500 F à 9.400 F	5 F 50
De 9.400 F à 12.000 F	6 F 50
De 12.000 F à 15.000 F	7 F 50
De 15.000 F à 18.000 F	8 F 50
Ressources supérieures à 18.000 F	10 F 00

**du
9 au 17
septembre**

**FOIRE des
COTES D'ARMOR**

SAINT-BRIEUC
Boîte postale 236 Tél: 33.27.15

Au Sarrau

CONFECTION DAME
BLOUSES - TABLIERS
(jusqu'au 56)

CENTRE St-GUI

25, rue St-Guillaume SAINT-BRIEUC
PARKING St-BENOIT

PLATRIERIE

Corniches tous styles -
Tous travaux de rénovation

Michel LECHEVESTRIER

8, rue du Berry
SAINT-BRIEUC
Tél. 33.19.27

**TRAVAUX
EFFECTUÉS
DANS LES
QUARTIERS
PÉRIPHÉRIQUES
DE LA VILLE**

De nombreux travaux ont été effectués cette année dans les quartiers périphériques de SAINT-BRIEUC.

C'est ainsi que :

A **CESSON** et **GINGLIN**, l'avenue Loucheur a été complètement refaite ; piochage, rechargement et reprofilage par les Services Techniques Municipaux. Une chaussée provisoire a été exécutée. Une chaussée définitive sera aménagée au printemps 1978 (enrobés denses) après les déformations hivernales.

Les trottoirs de la place de la Cité et de la rue Edmond Rostand ont été refaits.

Des abribus et des enclaves d'arrêt d'autobus ont été réalisés sur la ligne de Cesson.

La rue de la République à Cesson a été complètement revêtue d'une couche d'enrobés denses.

Un élargissement de chaussée, avec repose de bordures, a été effectué rue Roger Vercelet.

L'aménagement de plusieurs secteurs de la Z.O.H. a été poursuivi.

Le raccordement des égouts de Cesson à la Station d'Épuration du Légue, aurait déjà commencé, sans les délais de décision demandés par la S.N.C.F. pour le passage de cette conduite dans le tunnel de la voie ferrée du Légue.

Ajoutons, qu'après consultation de la population, la mise en état des vieilles écoles pour les besoins associatifs va être entreprise.

QUARTIER des VILLAGES et QUARTIERS OUEST

L'étude de l'aménagement de la rue de Penthièvre a été réalisée par les Services Techniques. Cette étude comprend également les réseaux d'égout. Lors d'une réunion tenue avec le Comité des Villages, le 16 novembre, M. Dollo a été en mesure d'annoncer le début des travaux pour janvier prochain.

Le terrain de sports des Villages a pu être utilisé depuis le début de la saison sportive et des aménagements annexes pourront être entrepris dès financement par le Service de la Jeunesse et des Sports.

La rue de Guernesey a été entièrement refaite par les soins des Services Techniques Municipaux.

Le débouché de la rue de la Hunaudaye sur la R.N. 12, a été amélioré.

La rue de la Micaderie a été élargie à son raccordement avec la rue d'Avaugour.

Des trottoirs ont été aménagés rue du Vau Gicquel, rue du Vau Meno, rue Mansard, rue Freyssinet, rues Nominoué, de la Ville d'Ys, Gradlon, Jules Lamarre et La Picque, rues de Cornouaille, de Beaulieu, Paul Eliard, Trégor et Villemarqué.

Des enclaves pour bus et des abribus ont été aménagés dans ce quartier.

Une maison de quartier a été mise en place rue Freyssinet. Le problème de sa gestion est en discussion.

EUROPE-AUTO

CONCESSIONNAIRE



18, rue Chaptal - Zone Industrielle

CHRISLER

SAINT-BRIEUC

SIMCA

Tél. 33.68.42

QUARTIER DE LA CROIX SAINT-LAMBERT

Les travaux d'aménagement de ce quartier se sont poursuivis dans le cadre de la Z.A.C.

L'école de l'Établette a été ouverte, en ce qui concerne la maternelle, à la rentrée 1977 et les travaux des autres tranches se poursuivent activement.

Le passage piétons, sous la rocade Sud, est en cours de réalisation. Celui-ci permettra de joindre la zone Nord construite, à la zone Sud et notamment aux enfants d'accéder aux terrains de jeux.

La ferme de la Ville Ogé a été mise à la disposition des Associations du quartier. De nouveaux travaux seront menés par les Services Techniques Municipaux (gros travaux) et par les usagers.

La traversée de la rue Théodore Botrel, par le ruisseau de la Ville Audry, a été améliorée et la chaussée aménagée.



ARMOR-BOBINAGE

BOBINAGE - RÉPARATION DE MOTEURS
ET MATÉRIEL ÉLECTRIQUE

41 Bd Carnot

33.47.30

scac combustibles



15, rue de Rohan
SAINT-BRIEUC

Quai Surcouf
LE LÉGUÉ

fuels

charbons

- « chauffage-service »
 - ☆ entretien et dépannage des brûleurs
 - ☆ nettoyage de chaudières
 - ☆ ramonage de cheminées
 - ☆ isolation
- financement Installations de chauffage

téléphone
33 32 55

**Ecole de Danse
Simone ADAM NEVEUX
Professeur Diplômé**



Cours de gymnastique harmonique
Danse rythmique et moderne méthode Irène Popard
Danse classique pour dames, jeunes filles, fillettes et petites fillettes
Cours de danse de jazz mixte
Cours de danse à claquettes mixte

Les inscriptions sont prises chaque jour le matin de 10 h à 12 heures, l'après-midi de 14 à 16 heures.

27, rue du Vieux Séminaire
Tél. 33.07.53

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PIANOS ACCORDEONS - GUITARES
ORGUES ELECTRONIQUES MATÉRIEL DE JAZZ, ETC.

MARCEL DESNOS

DIPLOMÉ D'ÉTAT

94 - 96, rue de Quatin

SAINT-BRIEUC

TELEPHONE 33 02 00

S.A. Ets J. HÜE

TOUS LES PANNEAUX

Rue de la Fontenelle

- B.P. 11 - 22360 - Langueux

Tél. 33.48.22

VOTRE MAGASIN
TISSUS
LINGERIE
CONFECTION

PINCEMIN

près de la Cathédrale

GRAND CHOIX

MEILLEURS PRIX

FIDÈLE QUALITÉ

Entreprise VERBRUGGHE

TOUS TRAVAUX MACONNERIE ET BÉTON

182, Rue Paul Bert

SAINT-BRIEUC

Tél. 33.19.57

GUY MINCIOTTI

Menuiserie toutes branches

RUE PAUL - CEZANNE - SAINT-BRIEUC - Tél : 33.21.77



RENAULT



S.B.D.A.

rue Monge Zone industrielle - Tél. 33.66.28

marché national de
l'occasion

véhicules neufs
service après-vente

SUCCURSALE DE SAINT-BRIEUC

R.N. 12

TREMUSON

DIVISION

VÉHICULES INDUSTRIELS

Tél. 33.71.04 - Télex 74051



Entreprise NICOL s.a.

TRAVAUX PUBLICS - TRANSPORTS

Téléphone : 33.18.79
R.C. 496.980 152. B.

3, Rue Niepce
(Zone industrielle)
SAINT-BRIEUC

- 14 -

TANT QU'ON A LA SANTE...

par le Docteur BREMONT, Conseiller Municipal

A votre santé ! Bonne santé ! Comment ça va ?... Que de souhaits, que de paroles échangées sur ce sujet. La santé, un bien essentiel, un souci constant, un capital inépuisable. Au fait, est-ce bien sûr. N'est-on pas plus préoccupé de gérer son budget (grand ou petit) que d'épargner sa santé. Ne dit-on pas trop souvent qu'après tout, en cas d'ennui, la médecine est là pour réparer. A la limite, on apporte plus de soins à l'entretien de sa voiture qu'à l'entretien de sa santé.

Tout commence par la prévention, par l'entretien de ces mécaniques fragiles que sont l'esprit et le corps. Cela s'apprend comme on apprend à écrire ou à lire ou à marcher.

Ne vaut-il pas mieux apprendre à se détendre que de traiter une dépression, à faire du sport et à manger sainement et intelligemment que de traiter son cholestérol, à éviter un incendie que de soigner des brûlures. Ne vaut-il pas mieux savoir quoi faire devant un accidenté que de pleurer un être cher.

C'est à la suite de cette réflexion qu'un groupe de personnes s'occupant à divers titres de la santé s'est réuni spontanément et a proposé l'année dernière, quelques soirées d'explication, de réflexion dans les quartiers, sur la « Bonne Santé » et comment la conserver.

Devant le succès de ces soirées, d'autres vous sont proposées (vous en trouverez la liste ci-dessous). De plus, ce groupe est prêt à apporter son aide à toute association de quartier, d'entreprise, de parents, etc... qui souhaiterait la participation d'un professionnel de la santé sur un sujet médico-social quelconque.

Nous faisons appel à toutes les bonnes volontés pour élargir ce comité à d'autres catégories professionnelles : juristes, travailleurs sociaux, éducateurs, etc... dans l'optique de la création d'une commission extra-municipale chargée de travailler sur ces thèmes de santé, d'information, d'éducation, de prévention au sens large du terme. Si vous êtes intéressés, vous pouvez prendre contact avec le Docteur BREMONT, par l'intermédiaire de Madame Pérennes,

Par ailleurs, le Service d'Éducation Sanitaire de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie met à la disposition du Comité d'Éducation de Saint-Brieuc : affiches, documents, films. Toute personne ou groupe de personnes intéressés par ces documents peut en faire la demande près de Madame Pérennes 15, rue Vicairie-Tél. 61.29.33

A vélo,
ne perdons pas
les pédales...



... et à table, gardons l'équilibre !

LA SANTE

Un équilibre et une responsabilité à assumer

(Programme des soirées passées et à venir)

NOVEMBRE	Prévention à la maison	Capitaine ROUVRAIS Monsieur HELLARD Docteur BREMONT	Centre Social Croix Saint-Lambert
NOVEMBRE	Hygiène alimentaire	Docteur RAULT	Centre Social Point du Jour
DECEMBRE	Le jeune enfant dans sa famille	Monsieur LAVENANT Docteur BRIAND	Centre Social Croix Saint-Lambert
DECEMBRE	La rubéole et ses dangers	Docteur BOUVIN	F. A. C.
	Les vaccinations	Madame CANIFFI	
JANVIER	L'origine de poitrine et l'infarctus	Docteur BADOUAL	Centre Social Point du Jour
FÉVRIER	Prévention à la maison	Capitaine ROUVRAIS Monsieur HELLARD Docteur BREMONT	Centre Social Plateau Central
MARS	La drogue ! Comment préserver vos enfants	Docteur ROBERT	Foyer Paul Bert ou Plateau Central
AVRIL	L'adolescent dans sa famille	Monsieur LE REVEREND	Centre Social Plateau Central
MAI	Conception et contraception	Docteur GARNIER	Centre Social Croix Saint-Lambert

- 15 -

Renseignements utiles aux familles

CONSULTATIONS GRATUITES.

CONSULTATIONS MEDICALES VACCINATIONS	RADIOS	PERMANENCES SOCIALES	CRECHE FAMILIALE	SANTÉ SCOLAIRE
Centre Médico Social, rue de Quinim, 42, 44 Circoscription de Brieuc-Sud	Camion sur rendez-vous tél. 61.42.44 poste 70 sur rendez-vous les lundis de 9 h à 11 h	Mlle M. Le Gall - mardi 9 h - 11 h Mlle M. Le Gall - mercredi 9 h - 11 h Mlle M. Le Gall - jeudi 9 h - 11 h Mlle M. Le Gall - vendredi 9 h - 11 h Mlle M. Le Gall - samedi 9 h - 11 h Mlle M. Le Gall - dimanche 9 h - 11 h	Tous les mercredis matins	Tous les mercredis matins
Centre Médico Social, rue de Quinim, 42, 44 Circoscription de Brieuc-Nord	Carillon Radio-Photo sur rendez-vous tél. 61.42.44 poste 70 sur rendez-vous les lundis de 9 h à 11 h	Mlle M. Le Gall - mardi 9 h - 11 h Mlle M. Le Gall - mercredi 9 h - 11 h Mlle M. Le Gall - jeudi 9 h - 11 h Mlle M. Le Gall - vendredi 9 h - 11 h Mlle M. Le Gall - samedi 9 h - 11 h Mlle M. Le Gall - dimanche 9 h - 11 h	Mlle Bougard - mercredi 10 h - 11 h 30	Tous les mercredis matins
Centre Social du Plateau Tél. 33 61 80	Vacc. DT - Polio : mardi 17 h 45 Vacc. Varicelle : mardi 17 h 45 Vacc. B.C. : mercredi 14 h Consultations nourrissons : jeudi 14 h Hygiène : vendredi 14 h Dépistage des tumeurs : mardi 13 h (premier rendez-vous) 4 ^e mercredi mois	Mlle M. Le Gall - mardi 9 h - 11 h Mlle M. Le Gall - mercredi 9 h - 11 h Mlle M. Le Gall - jeudi 9 h - 11 h Mlle M. Le Gall - vendredi 9 h - 11 h Mlle M. Le Gall - samedi 9 h - 11 h Mlle M. Le Gall - dimanche 9 h - 11 h	Mlle Bougard - mercredi 10 h - 11 h 30	Tous les mercredis matins
Centre Social de la Croix St-Jacques Tél. 61.42.55	Vacc. DT - Polio : mardi 17 h 45 Vacc. Varicelle : mardi 17 h 45 Vacc. B.C. : mercredi 14 h Consultations nourrissons : jeudi 14 h Hygiène : vendredi 14 h Dépistage des tumeurs : mardi 13 h (premier rendez-vous) 4 ^e mercredi mois	Mlle M. Le Gall - mardi 9 h - 11 h Mlle M. Le Gall - mercredi 9 h - 11 h Mlle M. Le Gall - jeudi 9 h - 11 h Mlle M. Le Gall - vendredi 9 h - 11 h Mlle M. Le Gall - samedi 9 h - 11 h Mlle M. Le Gall - dimanche 9 h - 11 h	Mlle Bougard - mercredi 10 h - 11 h 30	Tous les mercredis matins
Centre Social Point du Jour Tél. 33 09 49	Vacc. DT - Polio : mardi 17 h 45 Vacc. Varicelle : mardi 17 h 45 Vacc. B.C. : mercredi 14 h Consultations nourrissons : jeudi 14 h Hygiène : vendredi 14 h Dépistage des tumeurs : mardi 13 h (premier rendez-vous) 4 ^e mercredi mois	Mlle M. Le Gall - mardi 9 h - 11 h Mlle M. Le Gall - mercredi 9 h - 11 h Mlle M. Le Gall - jeudi 9 h - 11 h Mlle M. Le Gall - vendredi 9 h - 11 h Mlle M. Le Gall - samedi 9 h - 11 h Mlle M. Le Gall - dimanche 9 h - 11 h	Mlle Bougard - mercredi 10 h - 11 h 30	Tous les mercredis matins
Centre Social 15, rue Vézine Tél. 61.29.33	Vacc. DT - Polio : mardi 17 h 45 Vacc. Varicelle : mardi 17 h 45 Vacc. B.C. : mercredi 14 h Consultations nourrissons : jeudi 14 h Hygiène : vendredi 14 h Dépistage des tumeurs : mardi 13 h (premier rendez-vous) 4 ^e mercredi mois	Mlle M. Le Gall - mardi 9 h - 11 h Mlle M. Le Gall - mercredi 9 h - 11 h Mlle M. Le Gall - jeudi 9 h - 11 h Mlle M. Le Gall - vendredi 9 h - 11 h Mlle M. Le Gall - samedi 9 h - 11 h Mlle M. Le Gall - dimanche 9 h - 11 h	Mlle Bougard - mercredi 10 h - 11 h 30	Tous les mercredis matins

RENSEIGNEMENTS UTILES AUX FAMILLES

	CONSEILS JURIDIQUES et FAMILIAUX	CONSEILS PLANIFICATION FAMILIALE
Palais de Justice	Palais de Justice Tous les mardis de 14 h à 17 h 30 M. Arnould (Magistrat)	
U.D.A.F. 4 bis rue Charles Le Maout Tél. 33.40.76 A.F.C.	U.D.A.F. tous les mercredis de 9 h à 12 h A.F.C. le 1 ^{er} lundi de chaque mois à 18 h	Conseillère conjugale sur rendez-vous (Tél. 33.40.76) - lundi matin - vendredi toute la journée - samedi matin
Centre de Planification - Hopital 33.68.03 poste 479		Centre de Planification, ouvert tous les jours, 8 bis bd Lyaenec - médecin sage-femme - assistante sociale - conseillère conjugale Renseignements sur place et par téléphone.
Gare Routière bd W. Rousseau		Planning Familial - gare routière 1 ^{er} étage lundi - 15 h 30 - 16 h 30 vendredi - 15 h 30 - 19 h
Famille Rurale rue Baratoux Tél. 33.00.94		Tous les jours sauf : lundi - mercredi - samedi matin sur rendez-vous (seulement en période scolaire)

PRETS D'APPAREILS ELECTRO MENAGER

- Centre Social du Point du Jour
- U.D.A.F., 4 bis rue Charles Le Maout

- Machine à coudre
- Machine à tricoter
- Aspirateurs
- Cirques, etc...



porcelainiers de France
8, rue du Chapitre
(96) 61.27.26

Futurs Mariés...
Ivoires Porcelaine Cristaux Stains Cadeaux
Liste de mariage

recevez plus de lettres en nous confiant votre liste de mariage

faites de beaux cadeaux sans convier, sans autre chose

et nous vous offrons un superbe cadeau

Pour toi et moi notre chance c'est de connaître les Porcelainiers de France

G. Maillard
8, rue du chapitre
(96) 61.27.26

PROGRAMME JANVIER FEVRIER MARS 1978

OFFICE
D'ACTION CULTURELLE
9, rue 71^e R. L.
22000 SAINT-BRIEUC
Tél. 61.29.33 & 33.77.50



HERNANI de Victor HUGO
Mise en scène José VALVERDE
21 Janvier - Robien



Louise MICHEL ou LES OEILLETS ROUGES
1^{er} Février 1978 - Robien



LE DERNIER JOUR D'UN CONDAMNÉ
d'après Victor HUGO par Marc VIAL
24 Février 1978



Les poupées de YAKSHAGANA
Marionnettes des Indes
22 Mars 15 h - 23 Mars 20 h 30



GRUPE CHOREGRAPHIQUE de PARIS
10 Février 1978 - Robien



Ensemble de cuivres
"TUBALCAIN"
21 mars 1978



Dick ANNAGARN
12 Janvier - Robien



Guy BEDOS Date à préciser

Cycle Percussions AFAC d'Initiation
27 FEVRIER ou 4 MARS

7 JANVIER
A CHEVAL SUR LE TIGRE
Italie - 1961 - 2 h - V.O.
Réal. Luigi Comencini

14 JANVIER
EASY RIDER
U.S.A. - 1969 - 1 h 35
Réal. Dennis Hopper

21 JANVIER
LE SOUS-MARIN JAUNE
GB - 1968 - 1 h 30 - V.O.
Réal. George Dunning

28 JANVIER
LE DIEU NOIR ET LE DIABLE
BLOND
Brésil - 1964 - 1 h 40 - V.O.
Réal. Glauber Rocha

4 FEVRIER
ZAZIE DANS LE METRO
France - 1960 - 1 h 30
Réal. Louis Malle

11 FEVRIER
LES DOIGTS DANS LA TÊTE
France - 1974 - 1 h 45
Réal. Jacques Doillon

18 FEVRIER
VIDAS SECAS
Brésil - 1963 - 1 h 45 - V.O.
Réal. Nelson Pereira Dos Santos

25 FEVRIER
LILY AIME MOI
France - 1974 - 1 h 40
Réal. Maurice Dugowson

SAMEDI 4 MARS
RIO BRAVO
U.S.A. - 1958 - 2 h 15
Réal. Howard Hawks

11 MARS
O CANGACEIRO
Brésil - 1952 - 1 h 30
Réal. Lima Barreto

18 MARS
LOS OLVIDADOS
Mexique - 1950 - 1 h 30
Interdit aux moins de 16 ans
Réal. Luis Bunuel

25 MARS
L'ENFANCE NUE
France - 1968 - 1 h 30
Réal. Maurice Pialat

Deux séances le samedi : 17h - 20h30
au Foyer d'Action Culturelle
Prix des places : 8F. - 5F.



FEVRIER
"Enseignants
enseignés"
EXPO PRÉSENTÉE PAR
LE MUSÉE de
BRETAGNE



André GUILLEMER
Janvier 1978



Panorama de l'ASTRONOMIE
Palais de la Découverte
Mars 1978

ADHESIONS ABONNEMENTS

L'adhésion à l'O.A.C. vous permet :

- de recevoir à domicile le bulletin-programme mensuel
- de bénéficier du service « Abonnements-spectacles »
- d'être informé de la marche de l'O.A.C. à l'occasion des Assemblées Générales
- Montant de l'adhésion : Adultes : 10 F - Jeunes : 5 F
- Abonnement pour 3 spectacles : 40 F (au lieu de 55 F)
- Liste des spectacles à choisir et renseignements complémentaires au secrétariat de l'O.A.C. - Tél. 33.77.50

SECTEURS d'animation

- Trois secteurs d'activité fonctionnent à l'O.A.C. :
- Secteur « AUDIO-VISUEL »
- Secteur « ENTREPRISES »
- Secteur « JEUNES »

Pour prendre contact avec les animateurs de ces secteurs, s'adresser au Secrétariat de l'O.A.C.

Connaissez-vous vos Sapeurs-Pompiers

suite et fin.



Nous avons vu dans une précédente édition (Noël 1976) l'organisation administrative, l'activité journalière et la prévention contre l'incendie, préoccupation majeure des services d'incendie.

Mais au-delà de cette prévention dont l'influence quantitative est incontestable, il n'en demeure pas moins qu'il subsiste des incendies aux conséquences financières très importantes.

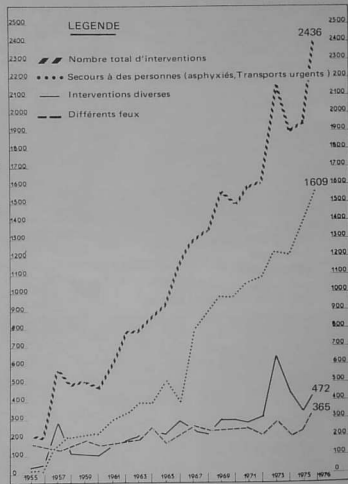
Il est certain que le matériel très sophistiqué, donc fort coûteux, utilisé dans les entreprises, nous amène à reconsidérer l'utilisation des procédés classiques de lutte contre l'incendie et l'extinction d'un feu de laboratoire, de locaux d'ordinateur, de produits chimiques, etc...

Il en sera de même pour certaines interventions délicates ou difficiles et nous aborderons plus loin la question, maintes

fois posée, des sauvetages dans les immeubles de grande hauteur...

Il nous faut revenir, avant cela, sur l'évolution quantitative et qualitative des interventions de toutes natures qui incombent aujourd'hui aux services d'incendie et de secours.

EVOLUTION DES INTERVENTIONS DE 1955 à 1976



L'ESPRIT D'ÉQUIPE

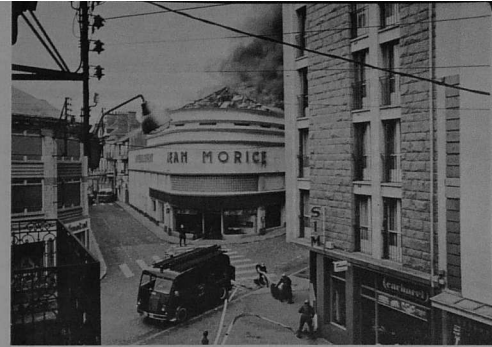
Cette progression inquiétante des servitudes (en secteur urbain essentiellement) affectées à ce service, est le reflet de l'évolution démographique bien sûr, mais aussi la conséquence d'une bien fâcheuse tendance à considérer que le service public doit apporter une solution à tous les problèmes de la vie professionnelle ou familiale. «Je paie des impôts, donc j'ai droit à...»

Et c'est ainsi que l'année 1973 nous a vu intervenir successivement pour, une invasion de sauterelles, un appartement envahi par des puces, un aigle et des singes échappés d'un cirque et d'un zoo, un phoque échoué sur une plage, etc...

Plaçant volontiers cette digression sur un plan anecdotique, il n'en demeure pas moins que la question de savoir qui doit prendre en charge ces différentes situations et d'autres plus sérieuses, reste posée !

Ce propos légèrement amer ne serait en fait qu'un épisode journalier s'il ne posait, à chaque fois, le délicat problème de personnel disponible, susceptible à ce moment précis d'être appelé pour des missions plus urgentes ou plus conséquentes.

Sans entrer dans le détail, il faut cependant préciser que la nécessité impérieuse de disposer 24 heures sur 24 et 365 jours par an, d'un personnel prêt à



partir dans la minute suivant l'appel, impose un roulement de service constant et qu'il ne subsiste chaque jour pour cette raison, que 13 sapeurs-pompiers professionnels sur les 35 que constitue l'effectif actuel de cette catégorie.

Il pourra être fait appel bien sûr, aux sapeurs-pompiers volontaires le plus souvent auprès du personnel employé communal, pour des raisons de disponibilité évidente...

Il est indéniable que l'appel réitéré à un sapeur-pompier volontaire du secteur privé, employé à des tâches de responsabilités ou d'encadrement, pose à l'entreprise un certain nombre de difficultés.



vosre maison en toute tranquillité



CONSTRUCTION MODERNE D'ARMOR
Z.I. rue Chapital, B.P. 274, SAINT-BRIEUC - Tél. 61.41.12

- Une entreprise générale de toute confiance
- Des centaines de références (pavillons, hôpitaux, écoles, ouvrages d'art)
- Une garantie totale sous une responsabilité unique.
- Toutes les formalités prises en charge.
- Des contrats garantissant prix, fermes et délais.



Je désire recevoir gratuitement votre documentation

Nom
Adresse
Téléphone



A LA PENSÉE

PORCELAINES - CRISTAUX

SPECIALISTE DU CADEAU

LISTES DE MARIAGE

PRIX ETUDIÉS

VIROT

36, rue Saint-Guillaume

Tél. 33.24.00

SAINT-BRIEUC

Il faut souligner à cet égard que l'intéressé perd le bénéfice d'heures quelquefois majorées et qu'il lui est versé en contrepartie une modeste vacation horaire (10 F 50).

Il serait trop long d'expliquer ici la motivation des candidats à cette fonction honorifique, mais je peux, sans crainte de me tromper, affirmer que l'esprit d'équipe qui est de règle en est le principe moteur. Il me faut également préciser qu'à Saint-Brieuc, pour cette raison, nous ne manquons pas encore de bonnes volontés puisque l'effectif est actuellement de 56 sapeurs-pompiers volontaires.

Abandonnons maintenant la philosophie et abordons quelques points opérationnels particuliers.

DES POMPIERS POLYVALENTS

Le secours aux personnes et aux biens, terminologie habituelle des services d'incendie et de secours, s'accompagne comme nous l'avons vu d'un quota impressionnant de ramifications et plus particulièrement à Saint-Brieuc, d'un aspect très spécifique puisque son action s'étend sur le domaine maritime.

Doté d'un matériel très perfectionné par la Société Nationale de Sauvetage en Mer, le personnel spécialisé (plongeurs sub-aquatiques) est prêt à intervenir à tout instant de la journée

et de la nuit, quelquefois dans des conditions de sécurité et de salubrité très aléatoires. Le soutien personnel de plongées opérationnelles dans le Légué, de nuit au mois de décembre, n'est pas prêt de s'estomper.

Dès lors, il devient difficile, en raison des difficultés que présentent la formation, le perfectionnement et la préparation physique adaptée, de disposer d'un effectif pléthorique de candidats à cette fonction particulière et bon nombre d'entre eux ont perdu, très vite, leurs... illusions.

Cette diversité opérationnelle, très attrayante au demeurant, rend difficile l'action engagée et l'initiative personnalisée prend toute son importance.

S'agit-il de dégager un polytraumatisé prisonnier de son... cercueil de tôles tordues ? Doit-il traiter un hémorragique, un asphyxié, un brûlé ?... Est-il appelé à ramasser sur la voie publique un chien blessé, quelquefois dangereux dans ses réactions ? Nanti d'un vêtement adapté, saura-t-il détruire le nid de guêpes ou de frelons dangereux pour l'environnement ? Ou, tout bonnement saura-t-il faire face avec suffisamment de rapidité et d'efficacité aux conséquences de l'explosion, à celles à craindre, à l'incendie si lourd de conséquences pour lui-même et autrui, de produits chimiques ou dangereux ?

Les 19 sapeurs-pompiers morts en service commandé en

1976 nous rappellent cette douloureuse hypothèque.

DE NOUVEAUX MOYENS

A cet égard, l'improvisation qui a pu être de rigueur pendant de longues années, n'a plus heurterait à une critique systématique, fondée ou non, et, ce qui est plus grave, à des conséquences administratives inéluctables souvent suivies du contentieux de circonstance.

Afin d'apporter une efficacité supplémentaire aux secours de toutes natures, le Centre de Secours Principal de Saint-Brieuc a pu bénéficier depuis 1973, de deux médecins du contingent, mis obligamment à notre disposition par les ministères de la santé et des armées.



Cette situation sera désormais intégrée dans l'articulation, autour du Centre Hospitalier, d'un service de secours médicalisé, (S.M.U.R.) répondant aux exigences opérationnelles, administratives et financières de l'organisation des secours des années à venir.

Soucieuse de rendre plus efficace encore ce service public d'intérêt général, la municipalité de Saint-Brieuc envisage la construction, à sa charge, d'un Centre de Secours Annexe, dans le périmètre de la Croix Saint-Lambert, permettant, avec la présence voisine du Centre Hospitalier de la Beauchée, une symbiose totale des services concernés par ces missions.

En outre, ce Centre de Secours, doté d'un personnel et d'un matériel suffisants pourra intervenir dans un minimum de temps dans ce quartier à forte densité de population ainsi que dans les quartiers périphériques Est - Sud-Est, de l'agglomération.

POUR PLUS D'EFFICACITÉ

Ayant évoqué notre souci opérationnel dans les immeubles élevés, qu'il me soit permis de préciser que l'efficacité des secours dépend aussi des réactions et de l'initiative de ses locataires.

Je rappellerai à cet égard la nécessaire prise de conscience collective de ses occupants et l'impact dramatique que peuvent engendrer la négligence ou l'insouciance. La porte de l'escalier (prévue à fermeture automatique) laissée sciemment ou

verte ou même bloquée, le stationnement anarchique des véhicules particuliers au pied des immeubles, constituent autant d'éléments d'influence négative.

A ces dispositions pratiques de sécurité, viendront s'ajouter les prescriptions délivrées à priori, au moment de l'étude sur plan ; ventilation possible de la cage d'escalier, mise en place de colonne sèche, implantation judicieuse de points d'eau, choix des matériaux en fonction de leur stabilité au feu, etc...

L'application des textes réglementaires, le respect des quelques principes élémentaires de bon sens et de sang froid, l'efficacité et l'abnégation des services d'incendie et de secours, seront autant de piliers indispensables à l'édifice de la sécurité.

UN ÉTAT D'ESPÉRANCE

Mais à côté de toutes ces préoccupations, que de satisfactions !

Que peut-il trouver de plus réconfortant, ce bon samaritain nouvelle époque, lorsqu'il s'entend remercier chaleureusement pour avoir arraché à la mort l'enfant victime d'un début d'asphyxie, le noyé qui va disparaître ou tout simplement la protection d'un patrimoine exposé à l'incendie.

Cet aspect rassurant le situe sentimentalement et naturellement à l'avant-garde des réactions individuelles spontanées et ce bulletin tout entier ne suffirait pas à enregistrer la diversité et la disproportion ahurissante (voir plus haut

1973) et quelquefois invraisemblable des demandes aboutissant au standard du Centre de Secours Principal.

Pour rester dans sa logique de service public, il s'évertue toutefois, lorsque l'action envisagée sort de sa compétence, de renseigner et d'orienter le demandeur vers l'administration ou le service concerné.

Sur le plan social, une amicale, gérée et administrée par un conseil d'administration interne, permet une action collective sans faille. Ce souci répond à une préoccupation légitime dans la tradition des soldats du feu, faite de participation, quelquefois prise en défaut par l'évolution (heureuse) des activités de loisirs, mais rarement négligée ou abandonnée.

Il suffit de constater l'assiduité aux différentes préparations physiques et techniques, ainsi qu'aux nombreuses réunions à caractère social ou de détente, pour se rendre compte de l'excellent état d'esprit que nous envient bien des collectivités.

Alors, puisque c'est bientôt l'époque, émettons le vœu que se perpétue, à travers les générations, la tradition de ces hommes de bonne volonté, soucieux de répondre présents aux malheurs des autres et à la sauvegarde du patrimoine national.



LES ÉTABLISSEMENTS MARECHAL & BRILLEAUD

VOUS PRÉSENTENT



DANS LEURS VASTES MAGASINS au 19, Bd. CLEMENCEAU - SAINT-BRIEUC

LE PLUS GRAND CHOIX DE :

CUISINIÈRES - RÉFRIGÉRATEURS
LAVE-LINGE - LAVE-VAISSELLE
CONGÉLATEURS - ASPIRATEURS
TELEVISION - RADIO - HIFI

AEG



LISTES DE MARIAGE



PENSEZ A SON NOEL

sporlux

Chemises, Pulls, Pyjamas,
Linge de corps, Jean's

4 et 6, rue Saint-Guillaume

BOUTIQUE
COSTUMES au 1^{er}

TOUS VOS PROBLÈMES TOITURE - RAMONAGE

MAURICE BON

Rue du Roquet Tél. 33.64.29 22440 PLOUFRAGAN

MUSIC INSTRUMENTS

Schönberg

PIANOS - GUITARES

Ouverture d'une école d'orgue en janvier 78
11 bis, rue J.J. Rousseau Saint-Brieuc Tél: 33.63.43

armor peinture

PEINTURE DÉCORATION
VITRERIE REVÊTEMENTS
ENTREPRISE DE FINITIONS
28 rue Emile Zola - 22008 SAINT-BRIEUC
bp 438 - tél. 33.03.38

SOCIETE BRETONNE

D'ENTREPRISES GÉNÉRALES et travaux publics

Tous Travaux de Batiment Construction Réparations

85, Boulevard Hoche - Tél. 33.24.41

P.L. PINCEMIN P.L.P.

CHAUFFAGE PLOMBERIE SANITAIRE
VENTILATION-CLIMATISATION ACCESSOIRES SANITAIRES
8, Rue des 3 Frères Merlin - SAINT-BRIEUC - Tél: 33.00.93

YVON

SPECIALISTE

DE LA BELLE CHAUSSURE FEMININE

4, rue Charbonnerie - Saint-Brieuc

Hoclogerie • Bijouterie • Orfènerie

BERNARD-ANGE BOSCHAT

27 RUE CHARBONNERIE
SAINT-BRIEUC
TÉLÉPHONE 33.00.03

TRANSPORTS ET TRAVAUX PUBLICS

Roland LAMY

5 rue Camille Desmoulins - 22000 - SAINT-BRIEUC
Téléphone 33.21.60

ateliers MOTELEC

30 ANNÉES DE RÉFÉRENCES
BOBINAGE - RÉPARATIONS DE MATÉRIELS ÉLECTRIQUES
CONSTRUCTIONS CELTELEC
34, rue E. Zola - Tél. 33.08.63 - SAINT-BRIEUC

Ets CAPITAINÉ

TRAITEMENT DE TOUS BOIS
CHARPENTE etc...
20 ans d'expérience
7, rue des 3 Frères Le Goff Tél. 33.10.66
SAINT-BRIEUC

PAPETERIE FOURNITURES SCOLAIRES

LIBRAIRIE ROHAN CLASSIQUE

Gérant R. CHAUVEAU
8, Rue de Rohan SAINT-BRIEUC Tél : 33.66.36

CARRELAGES & REVÊTEMENTS D'ARMOR

B. MAILLET 31, rue Paul Féval - Saint-Brieuc - Tél : 33.07.59
CARRELAGES - FAIENCES - MARBRES
PARQUETS MOSAÏQUES - MOQUETTES

COUVERTURES EN TOUS GENRES

ARDOISES - ZINGUERIE - TERRASSES - ÉTANCHÉITÉ
Roger LEVILLAIN et ses fils
SAINT-BRIEUC Tél. 33.00.87 66, boulevard Pasteur

DERFIT Tél. 33.15.86

23 bis, Rue Saint-Benoît - Saint-Brieuc
RAMONAGES CHEMINÉES
NETTOYAGE CHAUDIÈRES - ETC...
PAR ASPIRATION - ABONNEMENT ANNUEL

MIEUX VIVRE, MIEUX SE CONNAÎTRE À LA VILLE JOUHA

Plus que jamais, l'homme se veut être participant à part entière dans la construction de son environnement, de son cadre de vie, d'une société répondant d'une façon plus précise à ses besoins et aspirations.

Il refuse à ce que des privilèges de la responsabilité décrètent pour lui et décident des moyens qui ne répondent pas forcément à ce qu'il souhaite au fond de lui-même.

A une époque où il est courant de parler de la qualité de la vie, de la délégation de pouvoir, du dialogue, de l'écoute, de la compréhension... de l'amitié, etc... l'homme veut jouer à plein ces valeurs et ne peut accepter que des décisions le concernant dans sa vie soient prises sans son entière participation.

Une conception de cette nature amenait au début de l'année 1976, quelques adhérents à l'Association Syndicale des Familiales, à réfléchir sur les réalités de leur quartier, sur les problèmes existants et sur les solutions possibles. L'idée d'une association faisait très vite son chemin.

Tout d'abord, il s'agissait d'observer le quartier et de voir la vie telle qu'elle se déroulait. Trois lotissements différents font de la Ville Jouha un quartier excentré par rapport au centre de Saint-Brieuc, séparé de la Ville Hello de manière artificielle par la ligne S.N.C.F. Paris-Brest et proche de Ploufragan.

Il y a dix ans, la création d'un premier lotissement de 85 pavillons par la Coopérative H.L.M. des Côtes-du-Nord devait entraîner la mise en place d'une association de locataires qui, de son temps, répondait aux problèmes posés. Des actions immédiatement engagées avaient obtenu des solutions partielles.



Très rapidement, un deuxième puis un troisième lotissement se sont implantés multipliant par quatre le nombre des habitants. Dès lors, des besoins nouveaux sont apparus.

Au cours de cette même année, appuyés par d'autres personnes venues les soutenir, les hommes de la première heure entreprennent de recenser tous les besoins des quartiers, de les consigner dans une pétition et de les porter à la connaissance des administrations compétentes.

Cette démarche engage avec la municipalité un dialogue qui permet de régler quelques problèmes posés. Toujours dans l'esprit de cohésion un groupe élargi s'est réuni le 20 Avril 1977. Il s'agissait pour nous de prendre conscience des réalités nous concernant dans notre vie de quartier.

C'était décidé «Le Comité des Quartiers de la Ville Jouha» voyait le jour le 2 Mai 1977, il était enregistré le 16 Juin au J.O. Un conseil de 29 membres et un bureau de 11 personnes prenaient la responsabilité de la vie de cette association qui regroupe par adhésion 95% des habitants.

OBJECTIFS :
défendre les intérêts des habitants des quartiers
créer une animation afin de rendre la vie plus agréable

1. Défendre les intérêts

Le dialogue s'est engagé avec la municipalité à qui l'association a proposé pour discussion une longue liste de problèmes à résoudre. Certains sont déjà résolus, d'autres sont à l'étude aux services techniques de la ville, d'autres encore font l'objet de promesses fermes tels que passage du T.U.B. implantation d'un terrain de jeux et d'espaces verts, d'une salle de réunions destinée à des activités diverses.

Tout récemment, une réunion générale permettait d'exposer aux habitants le projet de rocade inscrit au P.O.S. L'existence de cette rocade entraînera forcément des perturbations dans la vie des quartiers. Les observations formulées par les 71 familles présentes et les 29 représentées permettaient de soumettre au vote une motion qui a été transmise à la municipalité.

2. L'Animation

Dès la création de notre association, nous avons voulu faire participer les habitants à l'enthousiasme qui nous habitait. La Saint-Jean était l'occasion offerte et nous en avons profité pour organiser un feu rassemblement petits et grands. Nos efforts furent récompensés puisque le succès dépassa nos espérances. Les habitants, par leur participation massive contribuaient à la réussite totale de cette fête populaire et encourageaient l'Association à poursuivre dans ce sens. D'autres idées sont en projet :

- réunions pour les anciens
- entrée des jeunes au comité
- gymnastique volontaire, conférences, etc...

Il est évident que la réalisation de ces projets dépend de la mise en place d'un local promis par la municipalité sur un terrain mis gracieusement à sa disposition par M. LE COQ. De nouvelles constructions s'implantent dans le quartier. Les responsables de l'Association se tiennent à la disposition des nouveaux arrivants pour les informer et leur permettre de prendre part à la vie active du quartier. Voilà

très rapidement exposé, la vie de notre Association et les motivations qui nous guident dans l'animation de notre quartier. Nous nous voulons indépendants et représentatifs de nos quartiers, attentifs à tous les besoins exprimés et rigoureux quant à chercher et obtenir des solutions satisfaisantes.

Nous voulons que demain notre quartier soit un lieu où il fasse bon vivre, où les gens se connaissent mieux pourront mieux s'apprécier et s'accepter.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Jean Perron, Président du Comité de Quartier, 6, rue Léo Lagrange.

PERMANENCE des ELUS du PLATEAU

Les élus du PLATEAU tiendront une permanence au Centre Social aux heures et jours suivants :

— 2 ^e et 4 ^e samedi du mois	Madame MAZIER	10 h 30 à 12 h
— 1 ^{er} et 3 ^e samedi du mois	Melle LIRZIN	10 h 30 à 12 h
— 2 ^e et 4 ^e jeudi du mois	Melle LE FLOHIC	19 h à 20 h 30

Monsieur SAUNIER, Adjoint, reçoit à la Mairie le MERCREDI de 10 h à 12 h

PROMOTIONS NOËL 77



OLYMPUS OM1	Objectif 1,8/50	▶▶	1.710 F
OLYMPUS OM2	Objectif 1,8/50	▶▶	2.620 F
MINOLTA SRT 101 b	Objectif 1,7/50	▶▶	1.390 F
MINOLTA XE5	Objectif 1,7/50	▶▶	1.940 F



PHOTO-CINE
DELAUNAY - RIVALAN

2, avenue de la Libération - 22000 ST-BRIEUC

NOUS AVONS FAIT UN BEAU VOYAGE

par Jeanne MAZIER, Conseiller municipal



Lors du jumelage Saint-Brieuc - Aberystwyth, les soucis majeurs furent la distance et les difficultés d'accès entre les deux villes : sept heures de mer et près de 500 kms de car, cela paraissait excessif à beaucoup. Pas aux «anciens», semble-t-il, puisque c'est un car plein qui les emmena dans notre ville jumelle : deux participants avaient plus de 80 ans, une bonne vingtaine avait hardiment passé les 70 ans et les autres, franchi la soixantaine !

Ils furent récompensés de n'avoir craint, ni la mer un peu chaotique, ni le voyage à travers l'Angleterre et le Pays de Galles. Ce fut un enchantement : l'accueil à Portsmouth au débarquement, à Bristol, au retour, dans des hôtels de classe, le séjour dans des pensions aux hôtes aimables... la gentillesse des habitants d'une ville où les Bretons ne sont plus des étrangers ; les réceptions, les thés, le concert offerts par le maire, le président du district, la chorale de la ville. Tout fut chaleureux. Et c'est dans un car plein de joie et de chansons que furent parcourues les routes d'Angleterre et du Pays de Galles. Découvertes, ces villes aux maisons curieusement alignées aux tons contrastés acides ou tendres ; découverts aussi ces magnifiques paysages de montagnes habitées de milliers de moutons et dont les sommets se perdent dans le lointain bleu au fond des vallées. Lors des

excursions, ce fut la traversée de paysages sauvages, de landes mélancoliques, l'approche d'un bras de mer s'insérant dans les montagnes, les lacs. Tout ce qu'on voudrait enregistrer, garder en soi, toujours, car «*a thing of beauty is a joy for ever*» - une belle chose est une joie pour toujours - comme a dit un poète anglais.

Mais comment faire revivre un tel voyage en quelques lignes ? Ce fut un voyage unique «*Je n'aurais jamais cru vivre ça*» disait l'un ; un autre «*C'est un voyage de rêve*» et encore «*Ce sont les plus beaux jours de ma vie*».



C'est vrai, tout y était : la gentillesse, l'amitié, la beauté, le confort, la gaieté et les chants ; un peu de culture historique aussi par la voix d'un professeur du 3^e âge. Voyage exceptionnel qui se revivra en pensée, dans les conversations, par les photos et les brochures offertes par nos hôtes.

Voyage-remède enfin, où furent oubliés infarctus et rhumatismes. On n'a pas le temps d'y penser quand coulent des heures pleines de joie.

Ainsi, conjointement, le Comité de Jumelage et l'Office des Personnes Agées ont su créer du bonheur pour ceux qui n'ont pas toujours connu la facilité dans leur longue vie. C'est bien.

1^{ère} du Rallye maison-école



La vraie voiture de ville
Idéale pour les enfants, le shopping, le bureau
126 Berlina - 4 CV, 3,05 m de long, 4 places
13 210 F clés en main

Fiat 126

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF

GENERALE AUTOMOBILE

16, rue Jules Ferry — SAINT-BRIEUC
Tél. 33.06.98 **FIAT**

PRODUITS PRÉFABRIQUES
EN BÉTON
POUR LES TRAVAUX PUBLICS

LABEL DE QUALITÉ ***** USINE AGRÉÉE SP 62

* TUYAUX ARMÉS ET NON ARMÉS

BORDURES DE TROTTOIRS
DALLES ET PAVÉS



Béton prêt à l'emploi

centribéton

USINE A LANGUEUX

Tierce Notre-Dame 22000 Saint-Brieuc

Tél. 33.00.10 et 61.23.90

au nid douillet

rue St. Francois 22000 Saint Brieuc **33.17.22**

face parking Champ de Mars

AMEUBLEMENT — DECORATION

- CHAMBRES DE STYLE
- SIEGES - SALONS - PETITS MEUBLES - TAPIS
- INSTALLATEUR DE RIDEAUX, TENTURE MURALE - MOQUETTE.

DEVIS GRATUIT SANS ENGAGEMENT

TRANSPORTS - FOURNITURES
TRAVAUX PUBLICS

Société d'Exploitation des Etablissements Rault

S.A. au capital de 400.000 Francs

SIEGE SOCIAL : LES VILLAGES - 22007 - SAINT-BRIEUC

Tél. Bureau 33.36.46 Carrière 33.29.56

LE COMITE DE LA VILLE BASTARD

(Z.O.H. de CESSON)



La Z.O.H. de Cesson, c'est un des quartiers neufs de Saint-Brieuc, limité par la vallée de Gouédic et le port du Légue, d'une part, et par le vieux Cesson, d'autre part. Ce sont environ 600 logements actuellement soit plus de 2.000 personnes.

C'est un quartier qui avait accueilli ses premiers habitants il y environ 6 ans et avait connu un répit dans la construction...

Et puis, successivement, on a vu surgir de nouveaux immeubles : SEMIBRIE, boulevard de la Manche, de l'Office H.L.M. rue du Havre et on apprenait que de nouvelles constructions d'immeubles allaient commencer : en bout de l'allée des Frégates, dans l'espace central de la Z.O.H. ainsi que dans sa partie Nord. La Z.O.H. qui restait aérée jusque là, risquait de devenir un ensemble de béton et de parkings.

Un petit groupe s'est alors spontanément constitué, se posant surtout la question de la construction du nouvel immeuble allée des Frégates, s'étonnant que les habitants de la Z.O.H. n'aient pas été consultés et intervenant à plusieurs reprises auprès de la municipalité et du Ministère de l'Environnement.

Ce groupe s'est constitué courant avril 1977 et continuait à se réunir. L'idée de créer un mouvement plus vaste sur le quartier commençait à prendre forme, car bien d'autres questions se posaient :

- l'utilisation de la splendide vallée de Gouédic, juste aux portes des habitants de la Z.O.H. et pourtant inaccessible pour eux et surtout pour leurs enfants,
- l'inexistence totale de lieu de réunion, permettant un minimum de vie collective,
- l'inexistence de moyen de communication entre les habitants, si ce n'est les déplacements des mères de famille vers la maternelle allant conduire et ramener leurs enfants,
- l'aménagement de l'espace central de la Z.O.H.
- l'organisation des transports en commun,
- l'animation du quartier (aucune vie festive, ni culturelle, ni sportive...)

C'est sur ces questions que le groupe provisoire provoquait une Assemblée Générale des habitants du quartier, le 24 Octobre au «Mille-Clubs», à la suite de laquelle un Comité de Quartier décidait de se lancer, avec 20 personnes, au Conseil d'Administration.

Le Comité en est là actuellement et doit donc s'organiser afin de devenir un moyen de réflexion et d'action collectives vis à vis des pouvoirs publics. Les questions ne manquent pas et tous les habitants de la Z.O.H. doivent se sentir concernés par cette nouvelle association qui est la leur. Il est sûr que le Comité n'a de raison d'être que s'il est porté par les habitants eux-mêmes afin de dégager ensemble les perspectives et les projets communs.

Si les habitants de la Z.O.H. n'ont pas tous choisi d'y vivre, ils peuvent cependant se retrouver ensemble et s'organiser afin de rendre leur quartier plus agréable à vivre et plus humain.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. DUPUIS, 51 rue des Roches Douvres - Tél. 61.62.92

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ DE QUARTIER
DE LA VILLE BASTARD (Z.O.H. de Cesson)**

COMPOSITION DU BUREAU

PRÉSIDENT :
M. DUPUIS - 51 rue des Roches Douvres - Tél. 61.62.92

VICE-PRÉSIDENTS :
Mme LE MOT - 15, rue Jules Verne - Tél. 33.22.54
M. BRIENS - 4 rue des Roches Douvres -

SECRETAIRES :
M. BOULAIRE - 69 rue des Roches Douvres - Tél. 33.66.18
SECRETAIRES ADJOINTS :
M. GOURMELEN - 24 rue de Cherbourg - Tél. 61.86.80

TRÉSORIER :
Mme JAMET - 29, rue du Grand Léjon - Tél. 33.71.72

TRÉSORIER ADJOINT :
Mme LE TALLEC - 14 rue des Roches Douvres - Tél. 61.91.70

MEMBRES :
M. ALORY - 9 rue du Grand Léjon - Tél. 33.56.55
Mme APPOLON - 31, rue des Roches Douvres -
M. BRARD - 26, rue de Cherbourg - Tél. 61.87.05
M. BEURRIER - 1, rue des Roches Douvres -
Mme BALABAUD - 9 allée des Frégates -
M. BONIC - 27 rue du Grand Léjon - Tél. 33.66.44
M. CHAPPE - 8 rue de Saint-Malo
Mme CHENU - 10 rue Roger Vercol - Tél. 33.71.48
M. EYFARD - 4 rue des Roches Douvres
M. GAUTIER - 9 allée des Goélands -
Mme GAUTIER - 28, rue de Cherbourg -
M. JOLEC - 22 avenue du Cotentin -
M. LE MEL - 10, boulevard de la Manche -
M. LE BORGNE - 3 allée des Albatros - Tél. 61.36.21
M. LEINARD - 1, rue du Cotentin - Tél. 33.66.81
M. LE DUGOU - 47, rue des Roches Douvres - Tél. 61.51.32
Mme LE FEVRE - 2 rue Jules Verne - Tél. 61.49.30

BOUTIQUE **F'B** Pour votre fin d'année

Desarbres
Tricot et Jerseys *RACINE*

TAILLEURS - ROBES - MANTEAUX

11, rue Saint-Vincent-de-Paul Ancien rue Madeleine
SAINT-BRIEUC Tél. 33-34-48

DEVIS ET CONSEILS GRATUITS

MOQUETTE TENTURE MURALE
Vente et pose
Nettoyage assuré
par maison spécialisée

RIDEAUX VOILAGES
DESSUS DE LIT
CONFECTION ET POSE

Georges LE FEVRE
TAPISSERIE DÉCORATION
Magasin: 9 rue Baratoux
Tél : 61.67.93

CANAPES ET FAUTEUILS
Nos salons
sont en mousse Bultex
Garantie : 5 ans
Recouverts tissu de votre choix

VENTE TISSU ET PASSEMENTERIE
AU METRE
Uni et motifs assortis
UNIQUEMENT SUR COLLECTION
Délai 15 jours

Les Travaux bd.Charner

Les usagers du boulevard Charner ont été, une nouvelle fois, gênés par d'importants travaux entrepris par les Services Techniques Municipaux tout le long de cette voie, entre le boulevard Clémenceau et la rue Cordière puis, pour partie seulement, entre la rue Cordière et la Croix Mathias. Ces travaux étaient d'autant plus gênants qu'en même temps, l'administration des P.T.T. entreprenait également des travaux entre le pont de Quintin et la rue Luzel.

Ce n'est naturellement pas de gaieté de cœur, compte tenu de l'éventualité de toute cette gêne pour les usagers et les riverains, que la municipalité a autorisé les Services Techniques à lancer ces travaux.

Il convient d'expliquer le pourquoi de cette décision. Lors des travaux d'aménagement de la cour de la gare Voyageurs, qui comprennent, outre la construction d'un parking, la mise en place de feux de carrefour, il s'est avéré nécessaire, pour les Services Techniques Municipaux, de vérifier la bonne qualité des réseaux passant au droit de la cour de la Gare, dans le boulevard Charner, pour ne pas avoir à venir, d'ici un an ou deux, sur cette voie, en vue de réparer ou changer les conduites d'eau ou d'égout.

La conduite d'égout s'est révélée en mauvais état, et compte tenu de l'insuffisance connue de son diamètre pour évacuer les eaux, il a été décidé d'effectuer les travaux de changement complet de ce réseau.

Il n'était pas possible, d'autre part, pour les P.T.T. de reculer leurs travaux pour que, au moment des fêtes de fin d'année, aucune gêne ne soit apportée à la circulation. C'est donc dans cet esprit qu'une décision rapide a été prise.

Les travaux d'assainissement à peine envisagés, la conduite d'eau très ancienne du boulevard Charner a eu des fuites et c'est en faisant les travaux de réparation de ces fuites que le service des Eaux s'est aperçu de la dégradation de ces tuyaux très vétustes. Le Directeur Général des Services Techniques Municipaux, devant cet état de choses, et pour ne pas avoir à revenir ultérieurement dans cette même voie, a donc proposé d'effectuer tous les travaux en même temps, créant ainsi une gêne aux usagers, mais libérant d'un seul coup les sujétions dues à des interventions successives.

Nous pouvons donc espérer qu'une fois le revêtement de la chaussée exécuté, le boulevard Charner sera libéré pour un bon moment.

A noter que les Services ont fait en sorte de diminuer au maximum la gêne causée. La municipalité remercie les riverains et les usagers de cette voie pour leur compréhension.



MARIALYS



Réclame
de blanc
78

VOILAGE
TENTURE MURALE

POSE ET CONFECTION ASSURÉES

22, rue Général Leclerc
Tél. 33.07.75

≡ **PARIS-FRANCE** ≡

VOTRE MAGASIN

PAR LE CHOIX - LA QUALITÉ - LE PRIX



Qu'en sont les Travaux de la rocade nord ?

Les travaux de construction de la rocade Nord pour sa partie comprise entre PLÉRIN et son raccordement avec la rocade Est de la ville de SAINT-BRIEUC ont donc débuté depuis quelques semaines. Ces travaux font suite à ceux de l'échangeur de Rohannech et du pont du boulevard Pasteur évoqués dans le bulletin municipal d'automne 1976.

Actuellement, la majeure partie des fondations du viaduc sur le Gouët sont terminées, les batardeaux des piles s'appuyant sur les quais du Port du Légué sont également achevés et la construction des fûts de ces piles va démarrer en fin d'année 1977. Presque tous les appuis des ouvrages annexes sont terminés et les coffrages de l'ouvrage côté Rohannech sont mis en place.

Les premiers travaux concernant le viaduc sur le Gouédic vont démarrer.

Les travaux de construction des autres ouvrages courants vont débuter au début de l'année. Ces travaux intéressent les ponts à construire rue Balzac et au-dessus de la rue de Genève, un autre ouvrage devant surplomber la route de Paimpol sur Plérin.

Les ouvrages de raccordement avec la rocade Est au voisinage de l'école de Ginglin ainsi que le viaduc devant surplomber la voie ferrée S.N.C.F. du Légué qui barre, actuellement, la rocade Est par un passage à niveau, ne seront entrepris qu'à partir du 1^{er} Septembre 1978, c'est-à-dire après la saison estivale.

Ces importants travaux conçus et surveillés par le Ministère de l'Équipement devront permettre, en 1979, une amélioration certaine de la circulation à SAINT-BRIEUC.

Nous en reparlerons.

Au Café, Partout et Toujours Précisez une

" **KRONENBOURG Pression** "

Le Grand Nom des Bières d'Alsace

S.A. EVEN

10, QUAI ARMEZ

SAINT-BRIEUC

Téléphone. 33.45.63

MEUBLES OUEST-DECOR
10, bd Sévigné - ST-BRIEUC



Même maison OUEST-DECOR
SPECIALISTE DU SIÈGE
10 et 21, rue de Gouédic - ST-BRIEUC

Un bijou de haute joaillerie s'achète ou se commande en toute confiance chez un **Joaillier Créateur**

Michel TOCQUÉ

créé et réalise ce bijou pour vous.



10, rue Houvenagle
Saint-Brieuc
Tél: 61.67.34

Avec le Foyer Paul Bert l'ouverture

**D'UN CENTRE AÉRIÉ
D'UN CENTRE
INTERNATIONAL
DE SÉJOURS
ET DE STAGES**



Au centre-ville, 15 rue du Vieux Séminaire, entre la gare S.N.C.F. et la mairie, se dresse, au milieu de deux grandes cours, un ensemble de bâtiments, propriété des Maristes - dénommée Rocher Martin -. Cet équipement destiné, à l'origine à un noviciat, puis à une école, a été utilisé après transformation vers 1968, en tant que foyer scolaire. La majorité des bâtiments a près d'un siècle d'existence.

Les Maristes, tout en gardant dans une partie des locaux une petite communauté autour de la chapelle, ont proposé au foyer Paul Bert l'ensemble des bâtiments disponibles.

L'association Paul Bert a, dès le début, vu l'intérêt de reprendre en gestion ces locaux pour répondre à des besoins existant sur la ville pour mettre en œuvre un lieu destiné à l'accueil de groupes divers : stages, réunions, séjours, échanges internationaux, groupes de jeunes, du 3^e âge, etc...

Cet accueil comportait la réponse aux besoins d'hébergement, de restauration et de réunions.

Ce projet ne pouvait se mener seul, c'est pourquoi, dès le début, la municipalité a été associée aux démarches et réflexions, la participation financière de la ville s'avérant indispensable.

Ce projet a évolué et est maintenant au point.

UN CENTRE DE STAGE

Il est créé dans le cadre des activités du Foyer Paul Bert un Centre International de séjours et de stages (C.I.S.S. Rocher Martin).

A terme, ce centre pourra accueillir jusqu'à 100 personnes en chambres individuelles (50 lits), de couples (20 lits), collectives (24 lits). Une restauration adaptée existera ainsi que plusieurs salles de réunions.

Un pôle d'animation à partir d'une petite salle de spectacles et d'expression donnera vie à l'ensemble.

De plus, quelques associations intéressées pourront trouver dans les bâtiments, un siège social et des moyens communs de travail.

L'Association Paul Bert passe un bail de quinze ans avec la société immobilière propriétaire des locaux.

La municipalité prend à sa charge l'entretien général des bâtiments, et s'engage selon un plan de travaux, à réaliser les aménagements nécessaires. Elle accorde au Foyer Paul Bert une garantie de gestion pendant deux ans.

A terme, la valeur des bâtiments étant déterminée actuellement, la municipalité usant de son droit de préemption pourra, si les locaux sont mis en vente, se porter acquéreur.

C'est donc une étape transitoire de deux ans qui s'ouvre. Durant cette période, la mise en route des locaux sera faite, l'information en sera développée. Dès à présent des groupes d'environ 50 personnes peuvent être accueillis en chambres individuelles.

Dans une grande partie des bâtiments, jusqu'à présent dénommée le «Forum», deux troupes de théâtre, l'ACTE et le TOTEM se sont installées pour y développer une cellule de création théâtrale, premier pas vers la constitution dans cette partie de la ville d'un pôle d'animation.

Une partie des locaux continue à être utilisée et ce jusqu'à la fin 1979, par la Chambre de Commerce, dans le cadre de ses actions de formation.

UN CENTRE AÉRIÉ

La prise en compte des locaux par le Foyer Paul Bert a permis l'ouverture d'un centre aéré.

Ce centre aéré fonctionne le mercredi de 8 h 30 à 18 h et

durant les petites vacances scolaires. C'est le premier de ce type mis en œuvre à Saint-Brieuc. Après avoir accueilli depuis 1971 des enfants dans le cadre d'un centre de loisirs sans hébergement, le mercredi après-midi, nous souhaitons suite à des demandes, mettre en place un centre sur toute la journée. Ce centre fonctionne depuis le 12 octobre et peut, cette année, accueillir près de 50 enfants, à qui sont proposés avec un encadrement adapté, des activités diverses, tant d'intérieur que de plein air, de promenades, d'animation. Les enfants pouvant dans le cadre du Rocher Martin «investir» un lieu qui leur est propre. Ils en disposent entièrement, l'emménagent, le décorent en fonction de leurs goûts, dans le cadre de la pédagogie développée.

Ce centre aéré est agréé par la Jeunesse et les Sports.

Sur un prix de revient de 30 F 7 F 70 sont pris en charge par la Caisse d'Allocations familiales. La municipalité de Saint-Brieuc, reconnaissant le caractère expérimental de ce centre, intervient à deux niveaux :

— celui de l'Association en garantissant une participation maximum de 20.000 F pour cette année

— celui des familles, en établissant un système de dégrèvement dans le cadre du Bureau d'Aide Sociale. Ce dégrèvement, calculé sur celui des cantines, permet l'accès au centre aéré à tous en fonction des ressources familiales

Quotient familial	
+ 950 F	20 F
850 F à 950 F	18 F
700 F à 850 F	16 F
550 F à 700 F	14 F
450 F à 550 F	12 F
350 F à 450 F	10 F
— 350 F	8 F

Ces deux projets importants n'ont pu être conduits qu'avec la participation de la collectivité locale qui en reconnaît l'intérêt. Ils sont le signe d'un développement croissant de l'action municipale dans le domaine social :

- en soutenant les actions menées,
- en participant financièrement à leur mise en œuvre, à leur fonctionnement dans le cadre d'une garantie de gestion, premier pas vers une convention de gestion.



OUVERTURE DU RESTAURANT DU FOYER PAUL BERT AU 3^e AGE, DANS LES MEMES CONDITIONS QUE CELLES DE ST-VINCENT DE PAUL.

Les personnes intéressées des quartiers Paul Bert, Plateau, Beauvallon et autres peuvent, dès à présent, se mettre en relation avec le bureau d'Aide Sociale ou le Foyer Paul Bert.

A la suite d'un accord entre le Foyer Paul Bert et la Municipalité, les dégrèvements en vigueur pour les personnes fréquentant le restaurant social Saint-Vincent de Paul sont étendus dans les mêmes conditions au restaurant du Foyer Paul Bert.

ENTREPRISE GENERALE D'ELECTRICITE INDUSTRIE ET BATIMENT

SONORISATION PROFESSIONNELLE

"BOUYER"

INSTALLATEUR PILOTE

CONCESSIONNAIRE REGIONAL EXCLUSIF

Tél. 33.17.86

RIVIERE

SAINT-BRIEUC

Les illuminations de Noël

Une fois de plus, à l'initiative de l'Union du Commerce, la municipalité a autorisé les Services Techniques Municipaux à prêter le concours de leurs électriciens pour la mise en place des illuminations de fin d'année, dans les rues du Centre Ville.

Ces aménagements représentent environ trois semaines de travail à six ouvriers.

Dans le cadre des économies d'énergie, ces éclairages devront être occultés à partir de 22 heures, sauf naturellement les jours de Noël et du 1^{er} de l'An.

La consommation de courant est à la charge de la Ville.

Parking de Gouédic

La fréquentation de ce parking augmente régulièrement. Actuellement, c'est une moyenne de 500 voitures qui fréquentent ces installations, y compris naturellement les abonnements.

A noter que durant les grandes manifestations, et notamment la Foire Saint-Michel, tous les étages (8 niveaux - 1200 places) ont été ouverts et le parking a pu afficher complet.

Le nombre d'abonnés augmente également et pour faciliter la location, la municipalité a décidé d'abaisser à 20 le nombre de places minimum pour l'abonnement groupé à 30 F mensuels. Certains usagers hésitent, pour plusieurs raisons, à utiliser les services de ce parking qui, notons le, est situé à 200 mètres de la place Duguesclin, avec un accès piétons facile entre les étages (ascenseurs) et à la place Duguesclin : voie piétonne, rue du Combat des Trente et passerelle place Duguesclin (rampes permettant aux handicapés de ne rencontrer aucun escalier).

Un éclairage intense permet une circulation facile des voitures et des piétons dans cet ensemble. en outre, le personnel chargé de la surveillance circule constamment entre les différents niveaux.

entreprise lavenant s.a
PEINTURE ET REVETEMENTS

48, RUE NOTRE-DAME - ST BRIEUC - TEL: 33.59.91

DEMENAGEMENTS

TOUTE LA FRANCE

Travail soigné Prix modérés
Adressez-vous en confiance à

Francis HENRY

BUREAU : 29, Rue Jean Jaures
Tél. 33.21.58
22000 SAINT-BRIEUC

DEPOT : Rue Loménie Z. 13
Tél. 33.35.94
22000 SAINT-BRIEUC

OPTIQUE - ÉTOILE

■ G. CHICHÉ ■

Optique médicale

Lentilles de contact

Instruments de précision

Place de la Poste - 22000 - Saint-Brieuc - Tél. 33.15.09

sedelf

**ENTREPRISE DE BATIMENT
SEDELFF (DEL FRATE)**

14, rue Clemenceau - ST-BRIEUC - Tél. 61.29.30

EN CONSTRUCTIONS TRADITIONNELLES

Nous vous proposons de devenir propriétaires dans le département des Côtes-du-Nord, du F-3 au F-6.

Pour recevoir notre documentation retournez nous ce bon

Nom Prénom

Adresse Tél.

Je possède un terrain

Demarches administratives assurées par nos soins

RÉVISION DES LISTES ELECTORALES

Aux termes de l'Article R.5 du Code électoral, les demandes d'inscription sont reçues en Mairie, jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre inclus.

Seuls, seront prises en considération par la commission administrative chargée de la révision des listes pour l'année 1978, les demandes déposées dans ces délais.

DOIVENT DEMANDER LEUR INSCRIPTION :

- les jeunes gens, jeunes filles qui auront atteint l'âge de 18 ans au 28 Février 1978
- les personnes nouvellement domiciliées à SAINT-BRIEUC
- les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune.

PEUVENT, S'ILS LE DESIRENT, SOLLICITER LEUR INSCRIPTION :

- les personnes qui, bien que domiciliées dans une autre commune, résident depuis plus de 6 mois à SAINT-BRIEUC, ou figurent pour la cinquième fois, sans interruption, au rôle d'une des contributions directes communales.

Seules les personnes qui auront demandé leur inscription avant le 31 Décembre 1977 pourront participer aux élections législatives des 12 et 19 Mars 1978 et à tout scrutin qui se déroulera avant le 28 Février 1979.

UNE VISITE DE NOS VOISINS RENNAIS

Conduite par Monsieur PLANKAERT, conseiller municipal délégué au commerce, une délégation de la ville de Rennes a visité notre ensemble piétonnier.

Avant qu'ils soient reçus à la mairie par le maire Yves LE FOLL, MM. DOLLO, TOUPIN et GACEL adjoints, ainsi que M. RAOUL, ont fait connaître aux représentants rennais les réalisations municipales dans ce secteur.

Nos visiteurs ont été frappés par la cohérence des décisions prises dans le cadre d'une politique à long terme qui aboutira à la rénovation complète du centre ville.

Rendre la ville aux piétons n'est plus seulement un slogan à Saint-Brieuc. De même, grâce à la rénovation d'immeubles anciens, allons-nous rendre le centre-ville à une population nouvelle qui lui redonnera vie.

L'INAUGURATION DU PAVILLON-TÉMOIN DE LA SEMIBRIE

Le pavillon-témoin de la 2^e opération de la SEMIBRIE a été inauguré le 28 Octobre 1977. Cette nouvelle opération située dans la Z.A.C. de la Croix Saint-Lambert, route de Piédran, comporte 68 pavillons de 3,4,5 et 6 pièces. Les premières maisons sont maintenant habitées et l'ensemble du lotissement sera achevé au cours de l'été 1978. Il s'agit d'un programme bénéficiant des primes à la construction qui permettent aux acquéreurs d'obtenir un financement de 80% du montant l'acquisition grâce aux prêts immobiliers conventionnés (P.I.C.) à un taux avantageux.

Rappelons que la SEMIBRIE (Société d'Economie Mixte de Construction de Saint-Brieuc) est une société sans but lucratif, créée en novembre 1971. La Ville de Saint-Brieuc détient 55% du capital social, les 45% restants étant répartis entre la Caisse d'Epargne de Saint-Brieuc, la Banque Populaire d'Armorique, les Ets Chaffoteaux & Maury, la Banque de l'Entreprise, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Société Construction Générale Immobilière.

La SEMIBRIE construit également dans la Z.O.H. de Cesson, un ensemble de 55 logements collectifs répartis en 2 immeubles de 3 étages comprenant des studios et des 2 pièces. Cette opération est elle aussi primée et vendue en accession directe à la propriété avec financement par prêts spéciaux immédiats (P.S.I.) du Crédit Foncier de France. Tous renseignements sur l'une ou l'autre de ces opérations peuvent être fournis par l'hôte d'accueil qui se tient à la disposition du public le mercredi après-midi, le samedi toute la journée et le dimanche après-midi au pavillon-témoin de la Croix Saint-Lambert, route de Piédran (Tél. 33.87.52), le mercredi matin, le jeudi et le vendredi à l'appartement-témoin, 3 rue de Saint-Malo.



Le pavillon témoin



atelier municipal - saint-brieuc



Pour votre seule ville
la CAISSE D'EPARGNE
de SAINT-BRIEUC
met à votre disposition

- Caisse Centrale : 18 rue de Rohan
du mardi au samedi : de 8 h 30 à 12 h. et de 13 h 30 à 17 h.
- Balzac : Plateau Central, allée commerciale, rue Balzac
- Robien : 71 rue Jules Ferry
- Les Villages : 23, boulevard de l'Atlantique
- La Tour d'Auvergne - St-Yves : 3 rue Palasne de Champeaux
- Cesson : rue du Docteur Charcot
- Gouédic : 65 rue de Gouédic
- Croix St-Lambert : Centre Commercial
(du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30)



bureaux

ouverts du
lundi au vendredi de
9 h à 12 h 30)
et de 15 h à 19 h



CROIX SAINT-LAMBERT 104 pavillons

Vous qui cherchez à devenir propriétaire de votre maison et de son jardin dans les meilleures conditions financières possible et avec de véritables garanties...

Une seule adresse :
33, rue Abbé Garnier, SAINT-BRIEUC

**Les Bâisseurs
Sociaux de Bretagne**

S.A. D'H.L.M. à But non lucratif

CONSTRUCTIONS EN COURS OU EN PROJET A :

SAINT-BRIEUC - PLOEUC-SUR-LIE - PLOUARET - PRAT - PLOUGUENAST - GOUDELIN - PORDIC - BINIC - PLESTIN-LES-GREVES - PLEMET - LA FERRIERE - LANDEHEN - MARQUE - LANISCAT - QUINTIN - LANGUEUX - PLEDRAN - LOUDEAC - PLENEE-JUGON - PLOUGUERNEVEL - SAINT-CAST LE GUILDO - SAINT-CLET - ROSTRENE.

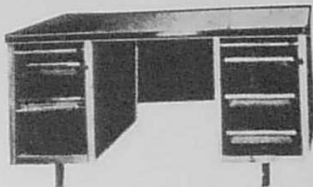
RENSEIGNEZ-VOUS DANS LES MAIRIES

EMPLOYEURS !

Aidez vos salariés à construire
Versez nous votre participation 1% sur salaire. Renseignez-vous...

RONEO

MEUBLES DE BUREAU



L. RENOARD
3, rue Maréchal-Foch
SAINT-BRIEUC - Tél. 33.20.70

MACHINES A ECRIRE et
MACHINES A CALCULER

JAPY



armor-intérim

personnel temporaire

17, rue Maréchal Foch
SAINT-BRIEUC

tél : 33.45.70

TOUT PAR L'ÉLECTRICITÉ

S.A. TREHOREL-REBOUX

CHAUFFAGE ELECTRIQUE
PLAFONDS SUSPENDUS

12, rue du Roquet Tél. 33.34.41
22440 - PLOUFRAGAN

INSTALLATIONS SANITAIRES
- CHAUFFAGE CENTRAL - PLOMBERIE -

ELIE FRELAUT

3, RUE DES EMBRUNS
CESSON - SAINT-BRIEUC
Tél.33.05.07



une de nos réalisations

SRB

PAVILLON TEMOIN ET BUREAUX A

S.R.B. ENT. GENERALE DE BATIMENT

Route du Val André - Saint-René -
22120 - HILLION Tél. 32.60.34

PAVILLONS (Plans types et personnalisés)
BATIMENTS INDUSTRIELS

DEMARCHES ADMINISTRATIVES
ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Nom
Prénom
Adresse
terrain oui-non